LETTRE

A UN REPRÉSENTANT

ELU EN L'AN VIIme.

EN acceptant la Constitution de l'an 3me, et en jurant haine à la royauté, le peuple ne peut avoir perdu le droit inaliénable de changer la forme de son gouvernement (1). C'est même dans cette liberté que réside plus particulièrement sa souverainеté. Il pourra arriver pendant le cours des trois années de votre législation, que l'on vous demande le rétablissement de la Monarchie ; ou vous-même, d'après l'examen que vous aurez fait de tous les moyens qui peuvent donner la paix à la France, pourrez reconnoître que le plus avantageux pour votre patrie, seroit de revenir au Gouvernement qui nous a maintenus au premier rang pendant quatorze siècles. Dans ces deux hypothèses, vous devez trouver des opposans ; et quoique bien convaincu de vos lumières, je crois vous faire plaisir de vous envoyer le paragraphe d'une brochure qui traite des dangers et des avantages du rétablissement de la Monarchie.

(1) C'est un des paradoxes de la prétendue Constitution françaiſe, que nous citons, & que nous improuvons formellement. Là où le peuple a droit de changer le gouvernement, il ne peut en exiſter aucun. Nous convenons seulement qu'un peuple qu'on a égaré par ce ſophiſme, peut, inſtruit par ſa propre expérience, revenir à ſon gouvernement légitime. *Note de l'Editeur.*

§. I.

Des prétendus dangers d'une Contre-révolution.

C'est un sophisme très-ordinaire à cette époque, d'insister sur les dangers d'une contre-révolution, pour établir qu'il ne faut pas en revenir à la Monarchie.

Un grand nombre d'ouvrages destinés à persuader aux Français de s'en tenir à la république, ne sont qu'un développement de cette idée. Les auteurs de ces ouvrages appuient sur les maux inséparables des révolutions : puis, observant que la Monarchie ne peut se rétablir en France sans une nouvelle révolution, ils en concluent qu'il faut maintenir la république.

Ce prodigieux sophisme, soit qu'il tire sa source de la peur ou de l'envie de tromper, mérite d'être soigneusement discuté.

Les mots engendrent presque toutes les erreurs. On s'est accoutumé à donner le nom de *contre-révolution* au mouvement quelconque qui doit tuer la révolution; et parce que ce mouvement sera contraire à l'autre, on en conclut qu'il sera du même genre : il faudroit conclure tout le contraire.

Se persuaderoit-on, par hasard, que le retour de la maladie à la santé est aussi pénible que le passage de la santé à la maladie ? et que la Monarchie, renversée par des monstres, doit être rétablie par leurs semblables ? Ah ! que ceux qui emploient ce sophisme lui rendent bien justice dans le fond de leur cœur ! Ils savent assez que les amis de la Religion et de la Monarchie ne sont



capables d'aucun des excès dont leurs ennemis se sont souillés ; ils savent assez qu'en mettant tout au pire, et en rendant compte de toutes les foiblesses de l'humanité, le parti opprimé renferme mille fois plus de vertus que celui des oppresseurs ! ils savent assez que le premier ne sait ni se défendre ni se venger : souvent même ils se sont moqués de lui assez haut sur ce sujet.

Pour faire la Révolution Française, il a fallu renverser la religion, outrager la morale, violer toutes les propriétés, et commettre tous les crimes : pour cette œuvre diabolique, il a fallu employer un tel nombre d'hommes vicieux, que jamais peut-être autant de vices n'ont agi ensemble pour opérer un mal quelconque. Au contraire, pour rétablir l'ordre, le Roi convoquera toutes les vertus ; il le voudra, sans doute ; mais, par la nature même des choses, il y sera forcé. Son intérêt le plus pressant sera d'allier la justice à la miséricorde ; les hommes estimables viendront d'eux-mêmes se placer aux postes où ils peuvent être utiles ; et la religion prêtant son sceptre à la politique, lui donnera les forces qu'elle ne peut tenir que de cette sœur auguste.

Je ne doute pas qu'une foule d'hommes ne demandent qu'on leur montre le fondement de ces magnifiques espérances ; mais croit-on donc que le monde politique marche au hasard, et qu'il ne soit pas organisé, dirigé, animé par cette même sagesse qui brille dans le monde physique ? Les mains coupables qui renversent un Etat, opèrent nécessairement des déchiremens douloureux ; car nul agent libre ne peut contrarier les plans du Créateur, sans attirer, dans la sphère de son activité, des maux proportionnés à la grandeur de l'attentat ; et cette loi appartient plus à la bonté du grand Etre, qu'à sa justice.

Mais lorsque l'homme travaille pour rétablir l'ordre, il s'associe avec l'auteur de l'ordre; il est favorisé par la *nature*, c'est-à-dire, par l'ensemble des causes secondes, qui sont les ministres de la Divinité. Son action a quelque chose de divin; elle est tout-à-la-fois douce et impérieuse : elle ne force rien, et rien ne lui résiste : en disposant, elle *rassainit* : à mesure qu'elle opère, on voit cesser cette inquiétude, cette agitation pénible, qui est l'effet et le signe du désordre; comme, sous la main du chirurgien habile, le corps animal luxé est averti du replacement par la cessation de la douleur.

Français! c'est au bruit des chants infernaux, des blasphêmes de l'athéisme, des cris de mort et des longs gémissemens de l'innocence égorgée ; c'est à la lueur des incendies, sur les débris du trône et des autels, arrosés par le sang du meilleur des Rois et par celui d'une foule innombrable d'autres victimes ; c'est au mépris des moeurs et de la foi publique, c'est au milieu de tous les forfaits, que vos séducteurs et vos tyrans ont fondé ce qu'ils appellent *votre liberté*.

C'est au nom du Dieu TRÈS-GRAND ET TRÈS-BON, à la suite des hommes qu'il aime et qu'il inspire, et sous l'influence de son pouvoir créateur, que vous reviendrez à votre ancienne constitution, et qu'un Roi vous donnera la seule chose que vous deviez désirer sagement, *la liberté par le Monarque*.

Par quel déplorable aveuglement vous obstinez-vous à lutter péniblement contre cette puissance qui annulle tous vos efforts, pour vous avertir de sa présence? Vous n'êtes impuissans que parce que vous avez osé vous séparer d'elle, et même la contrarier : du moment où vous agirez de concert avec elle, vous participerez

en quelque manière à sa nature; tous les obstacles s'applaniront devant vous, et vous rirez des craintes puériles qui vous agitent aujourd'hui. Toutes les pièces de la machine politique ayant une tendance naturelle vers la place qui leur est assignée, cette tendance, qui est divine, favorisera tous les efforts du Roi; et l'ordre étant l'élément naturel de l'homme, vous y trouverez le bonheur que vous cherchez vainement dans le désordre. La révolution vous a fait souffrir, parce qu'elle fut l'ouvrage de tous les vices, et que les vices sont très-justement les bourreaux de l'homme. Par la raison contraire, le retour à la Monarchie, loin de produire les maux que vous craignez pour l'avenir, fera cesser ceux qui vous consument aujourd'hui; tous vos efforts seront positifs; vous ne détruirez que la destruction.

Détrompez-vous une fois de ces doctrines désolantes, qui ont déshonoré notre siècle et perdu la France. Déjà vous avez appris à connoître les prédicateurs de ces dogmes funestes; mais l'impression qu'ils ont faite sur vous n'est pas effacée. Dans tous vos plans de création et de restauration, vous n'oubliez que Dieu! ils vous ont séparés de lui : ce n'est plus que par un effort de raisonnement que vous élevez vos pensées jusqu'à la source intarissable de toute existence. Vous ne voulez voir que l'homme, son action si foible, si dépendante, si circonscrite, sa volonté si corrompue, si flottante ; et l'existence d'une cause supérieure, n'est pour vous qu'une théorie. Cependant elle vous presse, elle vous environne : vous la touchez, et l'univers entier vous l'annonce. Quand on vous dit que sans elle vous ne serez forts que pour détruire, ce n'est point une vaine théorie qu'on vous débite, c'est une

vérité pratique fondée sur l'expérience de tous les siècles, et sur la connoissance de la nature humaine. Ouvrez l'histoire, vous ne verrez pas une création politique; que dis-je! vous ne verrez pas une institution quelconque, pour peu qu'elle ait de force et de durée, qui ne repose sur une idée divine; de quelque nature qu'elle soit, n'importe : car il n'est point de systême religieux entièrement faux. Ne nous parlez donc plus des difficultés et des malheurs qui vous alarment sur les suites de ce que vous appellez *contre-révolution*. Tous les malheurs que vous avez éprouvés viennent de vous; pourquoi n'auriez-vous pas été blessés par les ruines de l'édifice que vous avez renversé sur vous-mêmes? La reconstruction est un autre ordre de choses; rentrez seulement dans la voie qui peut vous y conduire. Ce n'est pas par le chemin du néant que vous arriverez à la création.

Oh! qu'ils sont coupables ces écrivains trompeurs, ou pusillanimes, qui se permettent d'effrayer le peuple de ce vain épouvantail qu'on appelle *contre-révolution!* qui, tout en convenant que la révolution fut un fléau épouvantable, soutiennent cependant qu'il est impossible de revenir en arrière. Ne diroit-on pas que les maux de la révolution sont terminés, et que les Français sont arrivés au port? Le règne de Robespierre a tellement écrasé ce peuple, a tellement frappé son imagination, qu'il tient pour supportable et presque pour heureux tout état de choses où l'on n'égorge pas sans interruption. Durant la ferveur du terrorisme, les étrangers remarquoient que toutes les lettres de France qui racontoient les scènes affreuses de cette cruelle époque, finissoient par ces mots : *A présent on est tranquille*, c'est-à-dire, *les bourreaux se reposent*;

ils reprennent des forces ; en attendant, tout va bien. Ce sentiment a survécu au régime infernal qui l'a produit. Le Français, pétrifié par la terreur, et découragé par les erreurs de la politique étrangère, s'est renfermé dans un égoïsme qui ne lui permet plus de voir que lui-même, et le lieu et le moment où il existe. On assassine en cent endroits de la France ; n'importe, car ce n'est pas lui qu'on a pillé ou massacré : si c'est dans sa rue, à côté de chez-lui qu'on ait commis quelqu'un de ces attentats, qu'importe encore? Le moment est passé ; *maintenant tout est tranquille* : il doublera ses verroux, et n'y pensera plus ; en un mot, tout Français est suffisamment heureux le jour où on ne le tue pas.

Cependant les lois sont sans vigueur, le gouvernement reconnoît son impuissance pour les faire exécuter ; les crimes les plus infâmes se multiplient de toute part ; le démon révolutionnaire relève fièrement la tête ; la constitution n'est qu'une toile d'araignée, et le pouvoir se permet d'horribles attentats. Le mariage n'est qu'une prostitution légale ; il n'y a plus d'autorité paternelle, plus d'effroi pour le crime, plus d'asyle pour l'indigence. Le hideux suicide dénonce au gouvernement le désespoir des malheureux qui l'accusent. Le peuple se démoralise de la manière la plus effrayante ; et l'abolition du culte, jointe à l'absence totale d'éducation publique, prépare à la France une génération dont l'idée seule fait frissonner.

Lâches optimistes ! voilà donc l'ordre de choses que vous craignez de voir changer ! Sortez, sortez de votre malheureuse léthargie ! au lieu de montrer au peuple les maux imaginaires qui doivent résulter d'un changement, employez vos talens à lui faire désirer la com-

motion douce et *rassainissante*, qui ramènera le Roi sur son trône, et l'ordre dans la France.

Montrez-nous, hommes trop préoccupés, montrez-nous ces maux si terribles, dont on vous menace pour vous dégoûter de la Monarchie ; ne voyez-vous pas que vos institutions républicaines n'ont point de racines, et qu'elles ne sont que *posées* sur votre sol, au lieu que les précédentes y étoient *plantées*. Il a fallu la hache pour renverser celles-ci ; les autres céderont à un souffle et ne laisseront point de traces. Ce n'est pas tout-à-fait la même chose, sans doute, d'ôter à un président à mortier sa dignité héréditaire qui étoit une propriété, ou de faire descendre de son siège un juge temporaire qui n'a point de dignité. La révolution a beaucoup fait souffrir, parce qu'elle a beaucoup détruit, parce qu'elle a violé brusquement et durement toutes les propriétés, tous les préjugés et toutes les coutumes ; parce que toute tyrannie plébéïenne étant, de sa nature, fougueuse, insultante et impitoyable, celle qui a opéré la révolution Française a dû pousser ce caractère à l'excès, l'univers n'ayant jamais vu de tyrannie plus basse et plus absolue.

L'opinion est la fibre sensible de l'homme : on lui fait pousser les hauts cris quand on le blesse dans cet endroit ; c'est ce qui a rendu la révolution si douloureuse, parce qu'elle a foulé aux pieds toutes les grandeurs d'opinion. Or, quand le rétablissement de la Monarchie causeroit à un aussi grand nombre d'hommes les mêmes privations réelles, il y auroit toujours une différence immense, en ce qu'elle ne détruiroit aucune dignité ; car il n'y a point de dignité en France, par la raison qu'il n'y a point de souveraineté.

Mais, à ne considérer même que les privations phy-

siques, la différence ne seroit pas moins frappante. La puissance usurpatrice immoloit les innocens ; le Roi pardonnera aux coupables : l'une abolissoit les propriétés légitimes, l'autre réfléchira sur les propriétés illégitimes. L'une a pris pour Devise : *Diruit, ædificat, mutat quadrata rotundis.* Après sept ans d'efforts, elle n'a pu encore organiser une école primaire ou une fête champêtre : il n'est pas jusqu'à ses partisans qui ne se moquent de ses lois, de ses emplois, de ses institutions, de ses fêtes, et même de ses habits : l'autre, bâtissant sur une base vraie, ne tâtonnera point : une force inconnue présidera à ses actes ; il n'agira que pour restaurer ; or, toute action régulière ne tourmente que le mal.

C'est encore une grande erreur d'imaginer que le peuple ait quelque chose à perdre au rétablissement de la Monarchie ; car le peuple n'a gagné qu'en idée au bouleversement général : *Il a droit à toutes les places*, dit-on ; qu'importe ? Il s'agit de savoir ce qu'elles valent. Ces places, dont on fait tant de bruit, et qu'on offre au peuple comme une grande conquête, ne sont rien dans le fait au tribunal de l'opinion. L'état militaire, même honorable en France par-dessus tous les autres, a perdu son éclat : il n'a plus de grandeur d'opinion, et la paix l'abaissera encore. On menace les militaires du rétablissement de la Monarchie, et personne n'y a plus d'intérêt qu'eux. Il n'y a rien de si évident que la nécessité où sera le Roi de les maintenir à leur poste ; et il dépendra d'eux, plutôt ou plus tard, de changer cette nécessité de politique en nécessité d'affection, de devoir et de reconnoissance. Par une combinaison extraordinaire de circonstances, il n'y a rien dans eux qui puisse choquer l'opinion la plus

royaliste. Personne n'a droit de les mépriser, puisqu'ils ne combattent que pour la France; il n'y a entre eux et le Roi aucune barrière de préjugés capable de gêner ses devoirs : il est Français avant tout. Qu'ils se souviennent de Jacques II, durant le combat de la *Hogue*, applaudissant, du bord de la mer, à la valeur de ces anglais qui achevoient de le détrôner! pourroient-ils douter que le Roi ne soit fier de leur valeur, et ne les regarde dans son cœur comme les défenseurs de l'intégrité de son Royaume ? N'a-t-il pas applaudi publiquement à cette valeur, en regrettant (il le falloit bien) *qu'elle ne se déployât pas pour une meilleure cause ?* N'a-t-il pas félicité les braves de l'armée de Condé *d'avoir vaincu des haines que l'artifice le plus profond travailloit depuis si long-temps à nourrir*? (1) Les militaires Français, après leurs victoires, n'ont plus qu'un besoin, c'est que la souveraineté légitime vienne légitimer leur caractère; maintenant on les craint et on les méprise. La plus profonde insouciance est le prix de leurs travaux, et leurs concitoyens sont les hommes les plus indifférens aux trophées de l'armée; ils vont souvent jusqu'à détester ces victoires qui nourrissent l'humeur guerrière de leurs maîtres. Le rétablissement de la Monarchie donnera subitement aux militaires une haute place dans l'opinion; les talens recueilleront sur leur route une dignité réelle, une illustration toujours croissante, qui sera la propriété des guerriers, et qu'ils transmettront à leurs enfans. Cette gloire pure, cet éclat tranquille, vaudront bien les mentions honorables, et l'ostracisme de l'oubli qui a succédé à l'échafaud.

---

(1) Lettre du Roi au prince de Condé, du 3 Janvier 1797, imprimée dans tous les papiers publics.

Si l'on envisage la question sous un point de vue plus général, on trouvera que la Monarchie est, sans contredit, le gouvernement qui donne le plus de distinction à un plus grand nombre de personnes. La souveraineté, dans cette espèce de gouvernement, possède assez d'éclat pour en communiquer une partie, avec les gradations nécessaires, à une foule d'agens qu'elle distingue plus ou moins. Dans la république, la souveraineté n'est point palpable comme dans la Monarchie; c'est un être purement moral, et sa grandeur est incommunicable : aussi les emplois ne sont rien dans les républiques hors de la ville où réside le gouvernement; et ils ne sont rien encore qu'autant qu'ils sont occupés par des membres du gouvernement; alors c'est l'homme qui honore l'emploi; ce n'est point l'emploi qui honore l'homme; celui-ci ne brille point comme *agent*, mais comme *portion* du souverain.

On peut voir dans les provinces qui obéissent à des républiques, que les emplois (si l'on en excepte ceux qui sont réservés aux membres du souverain) élèvent très-peu les hommes aux yeux de leurs semblables, et ne signifient presque rien dans l'opinion; car la république, par sa nature, est le gouvernement qui donne le plus de droit au plus petit nombre d'hommes qu'on appelle le *souverain*, et qui en ôte le plus à tous les autres qu'on appelle *sujets*.

Plus la république approchera de la démocratie pure, et plus l'observation sera frappante.

Qu'on se rappelle cette foule innombrable d'emplois (en faisant même abstraction de toutes les places abusives) que l'ancien gouvernement de France présentoit à l'ambition universelle. Le clergé séculier et régu-

lier, l'épée, la robe, les finances, l'administration, etc. Que de portes ouvertes à tous les talens et à tous les genres d'ambition! Quelles gradations incalculables de distinctions personnelles! De ce nombre infini de places, aucune n'étoit mise, par le droit, au-dessus des prétentions du simple citoyen : (1) il y en avoit même une quantité énorme, qui étoient des propriétés précieuses, qui faisoient réellement du propriétaire un *notable*, et qui n'appartenoient exclusivement qu'au Tiers-Etat.

Que les premières places fussent de plus difficile abord au simple citoyen, c'étoit une chose très-raisonnable. Il y a trop de mouvement dans l'Etat, et pas assez de subordination, lorsque *tous* peuvent prétendre à *tout*. L'ordre exige qu'en général, les emplois soient gradués comme l'état des citoyens, et que les talens, et quelquefois même la simple protection abaissent les barrières qui séparent les différentes classes. De cette manière, il y a émulation sans humiliation, et mouvement sans destruction; la distinction attachée à un emploi, n'est même produite, comme le mot le dit, que par la difficulté plus ou moins grande d'y parvenir.

Si l'on objecte que ces distinctions sont mauvaises, on change l'état de la question; mais je dis: si vos emplois n'élèvent point ceux qui les possèdent, ne vous vantez pas de les donner à tout le monde; car vous ne donnerez rien. Si, au contraire, les emplois sont et doivent être des distinctions, je répète ce qu'aucun homme de bonne foi ne pourra me nier que la Monarchie est le gouvernement qui, par les seules charges, et

---

(1) La fameuse loi qui excluoit le Tiers-Etat du service militaire, ne pouvoit être exécutée; c'étoit simplement une gaucherie ministérielle, dont la passion a parlé comme d'une loi fondamentale.

indépendamment de la noblesse, *distingue* un plus grand nombre d'hommes du reste de leurs concitoyens.

Il ne faut pas être la dupe, d'ailleurs, de cette égalité idéale qui n'est que dans les mots. Le soldat qui a le privilége de parler à son officier avec un ton grossièrement familier, n'est pas pour cela son égal. L'aristocratie des places, qu'on ne pouvoit apercevoir d'abord dans le bouleversement général, commence à se former ; la noblesse même reprend son indestructible influence. Les troupes de terre et de mer sont déjà commandées, en partie, par des gentilshommes, ou par des élèves que l'ancien régime avoit ennoblis en les agrégeant à une profession noble. La république a même obtenu par eux ses plus grands succès. Si la délicatesse, peut-être malheureuse, de la noblesse Française ne l'avoit pas écartée de la France, elle commanderoit déjà par-tout ; et c'est une chose assez commune d'y entendre dire : *que si la noblesse avoit voulu, on lui auroit donné tous les emplois.* Certes, au moment où j'écris (4 janvier 1797), la république voudroit bien avoir sur ses vaisseaux les nobles qu'elle a fait massacrer à Quiberon.

Le peuple, ou la masse des citoyens n'a donc rien à perdre, et au contraire, il a tout à gagner au rétablissement de le Monarchie, qui ramènera une foule de distinctions réelles, lucratives et même héréditaires, à la place des emplois passagers et sans dignité que donne la république.

Je n'ai point insisté sur les émolumens attachés aux places, puisqu'il est notoire que la république ne paie point ou paie mal. Elle n'a produit que des fortunes scandaleuses : le vice seul s'est enrichi à son service.

Je terminerai cet article par des observations qui

prouvent clairement (ce me semble) que le danger qu'on voit dans la contre-révolution, se trouve précisément dans le retard de ce grand changement.

La famille des Bourbons ne peut être atteinte par les chefs de la république : elle existe ; ses droits sont visibles, et son silence parle plus haut, peut-être, que tous les manifestes possibles.

C'est une vérité qui saute aux yeux, que la république Française, même depuis qu'elle semble avoir adouci ses maximes, ne peut avoir de véritables alliés. Par sa nature, elle est ennemie de tous les gouvernemens : elle tend à les détruire tous ; ensorte que tous ont un intérêt à la détruire. La politique peut sans doute donner des alliés à la république ; (1) mais ces alliances sont contre nature, ou, si l'on veut, la *France* a des alliés, mais *la république française* n'en a point.

Amis et ennemis s'accorderont toujours pour donner un Roi à la France. On cite souvent le succès de la révolution Anglaise sous Jacques II ; mais quelle différence ! La Monarchie n'étoit pas renversée en Angleterre. Le Monarque seul avoit disparu pour faire place à un autre. Le sang même des Stuarts étoit sur le trône ; et c'étoit de lui que le nouveau Roi tenoit son droit. Ce Roi étoit de son chef un prince fort de toute la puissance de sa maison et de ses relations de famille. Le gouvernement d'Angleterre n'avoit d'ailleurs rien de dangereux pour les autres ; c'étoit une Monarchie comme avant la révolution : cependant, il s'en fallut de bien peu

(1) *Scimus, & hanc veniam petimusque, damusque vicissim,*
Sed non ut placidis coeant immitia, non ut
Serpentes avibus geminentur, tygribus agni.

C'est ce que certains cabinets peuvent dire de mieux à l'Europe qui les questionne.

que Jacques II ne retînt le sceptre : s'il avoit eu un peu plus de bonheur ou seulement un peu plus d'adresse ; il ne lui auroit point échappé ; et quoique l'Angleterre eut un Roi ; quoique les préjugés religieux se réunissent aux préjugés politiques pour exclure le Prétendant ; quoique la situation seule de ce Royaume le défendit contre une invasion ; néanmoins, jusqu'au milieu de ce siècle, le danger d'une seconde révolution a pesé sur l'Angleterre. Tout a tenu, comme on sait, à la bataille de *Culloden*.

En France, au contraire, le gouvernement n'est pas monarchique ; il est même l'ennemi de toutes les Monarchies environnantes ; ce n'est point un Prince qui commande ; et si jamais l'Etat est attaqué, il n'y a pas d'apparence que les parens étrangers des Pentarques lèvent des troupes pour les défendre. La France sera donc dans un danger habituel de guerre civile : et ce danger aura deux causes constantes, car elle aura sans cesse à redouter les justes droits des Bourbons, ou la politique astucieuse des puissances qui pourroient tenter de lui donner un Roi d'une autre dynastie ; en un mot, il n'y a point de repos, point de sécurité pour la France dans l'état où elle est ; car ses amis et ses ennemis, veulent également la destruction de son gouvernement.

Il est encore une réflexion qui doit être sans cesse devant les yeux des Français qui font portion des autorités actuelles, et que leur position met à même d'influer sur le rétablissement de la Monarchie. Les plus estimables de ces hommes ne doivent point oublier qu'ils seront entraînés, plutôt ou plus tard, par la force des choses ; que le temps fuit et que la gloire leur échappe. Celle dont ils peuvent jouir est une gloire de comparaison : ils ont fait cesser les massacres ; ils ont tâché de

sécher les larmes de la Nation : ils brillent, parce qu'ils ont succédé aux plus grands scélérats qui aient souillé ce globe ; mais lorsque cent causes réunies auront relévé le Trône, *l'amnistie*, dans la force du terme, sera pour eux, et leurs noms à jamais obscurs, demeureront ensévelis dans l'oubli. Qu'ils ne perdent donc jamais de vue l'auréole immortelle qui doit environner les noms des restaurateurs de la Monarchie. Toute insurrection du peuple, contre les nobles, n'aboutissant jamais qu'à une création de nouveaux nobles, on voit déjà comment se formeront ces nouvelles races, dont les circonstances hâteront l'illustration, et qui dès leur berceau, pourront prétendre à tout.

§. I I.

Des Biens Nationaux.

On effraie les Français de la restitution des biens nationaux ; on accuse le Roi de n'avoir pas osé toucher, dans sa déclaration, à cet article délicat. On pourroit dire à une très-grande partie de la Nation : que vous importe ? et ce ne seroit peut-être pas tant mal répondre. Mais pour n'avoir pas l'air d'éviter les difficultés, il vaut mieux observer que l'intérêt visible de la France, en général, à l'égard des biens nationaux, et même l'intérêt bien entendu des acquéreurs de ces biens, en particulier, s'accorde avec le rétablissement de la Monarchie. Le brigandage exercé à l'égard de ces biens frappe la conscience la plus insensible. Personne ne croit à la légitimité de ces acquisitions ; et celui même qui déclame le plus éloquemment sur ce sujet, dans le sens de la législation actuelle, s'empresse de revendre pour assurer son gain. On n'ose pas jouir pleinement ; et plus les

esprits se refroidiront, moins on osera dépenser sur ces fonds. Les bâtimens dépériront, et l'on n'osera de long-temps en élever de nouveaux; les avances seront foibles; le capital de la France dépérira considérablement. Il y a déjà beaucoup de mal dans ce genre, et ceux qui ont pu réfléchir sur les abus des *décrets*, doivent comprendre ce que c'est qu'un décret jeté sur le tiers, peut-être, du plus puissant Royaume de l'Europe.

Très-souvent, dans le sein du corps législatif, on a tracé des tableaux frappans de l'état déplorable de ces biens. Le mal ira toujours en augmentant, jusqu'à ce que la conscience publique n'ait plus de doute sur la solidité de ces acquisitions; mais quel œil peut apercevoir cette époque?

A ne considérer que les possesseurs, le premier danger pour eux vient du gouvernement. Qu'on ne s'y trompe pas; il ne lui est point égal de prendre ici ou là: le plus injuste qu'on puisse imaginer, ne demandera pas mieux que de remplir ses coffres en se faisant le moins d'ennemis possible. Or, on sait à quelles conditions les acheteurs ont acquis: on sait de quelles manœuvres infames, de quel *agio* scandaleux ces biens ont été l'objet. Le vice primitif et continué de l'acquisition est indélébile à tous les yeux; ainsi le gouvernement Français ne peut ignorer qu'en pressurant ces acquéreurs, il aura l'opinion publique pour lui, et qu'il ne sera injuste que pour eux; d'ailleurs, dans les gouvernemens populaires, même légitimes, l'injustice n'a point de pudeur; on peut juger de ce qu'elle sera en France, où le gouvernement, variable comme les personnes, et manquant d'identité, ne croit jamais revenir sur son propre ouvrage en renversant ce qui est fait.

Il tombera donc sur les biens nationaux dès qu'il le

pourra. Fort de la conscience, et (ce qu'il ne faut pas oublier) de la jalousie de tous ceux qui n'en possèdent pas, il tourmentera les possesseurs, ou par de nouvelles ventes modifiées d'une certaine manière, ou par des appels généraux en supplément de prix, ou par des impôts extraordinaires; en un mot, ils ne seront jamais tranquilles.

Mais tout est stable sous un gouvernement stable; ensorte qu'il importe même aux acquéreurs des biens nationaux, que la Monarchie soit rétablie, pour savoir à quoi s'en tenir. C'est bien mal-à-propos, qu'on a reproché au Roi de n'avoir pas parlé clair sur ce point dans sa déclaration : il ne pouvoit le faire sans une extrême imprudence. Une loi sur ce point, ne sera peut-être pas, quand il en sera temps, le tour de force de la législation.

Mais il faut se rappeler ici ce que j'ai dit dans le chapitre précédent; les convenances de telle ou telle classe d'individus n'arrêteront point la contre-révolution. Tout ce que je prétends prouver, c'est qu'il leur importe, que le petit nombre d'hommes qui peut influer sur ce grand événement, n'attende pas que les abus accumulés de l'anarchie, le rendent inévitable, et l'amènent brusquement; car plus le Roi sera nécessaire, et plus le sort de tous ceux qui ont gagné à la révolution, doit être dur.

§. III.

Des Vengeances.

Un autre épouvantail dont on se sert pour faire redouter aux Français le retour de leur Roi, ce sont les vengeances dont ce retour doit être accompagné.

Cette objection, comme les autres, est sur-tout faite

par des hommes d'esprit qui n'y croient point; il est cependant bon de la discuter en faveur des honnêtes gens qui la croient fondée.

Nombre d'écrivains royalistes ont repoussé comme une insulte, ce désir de vengeance qu'on suppose à leur parti ; un seul va parler pour tous : je le cite pour mon plaisir et pour celui de mes lecteurs. On ne m'accusera pas de le choisir parmi les royalistes à la glace.

« Sous l'empire d'un pouvoir illégitime, les plus hor-
» ribles vengeances sont à craindre ; car, qui auroit le
» droit de les réprimer ? La victime ne peut invoquer
» à son aide l'autorité des lois qui n'existent pas, et
» d'un gouvernement qui n'est que l'œuvre du crime
» et de l'usurpation.

» Il en est tout autrement d'un gouvernement assis
» sur ses bases sacrées, antiques, légitimes; il a le droit
» d'étouffer les plus justes vengeances, et de punir à
» l'instant du glaive des lois, quiconque se livre plus
» au sentiment de la nature qu'à celui de ses devoirs.

» Un gouvernement légitime a seul le droit de pro-
» clamer l'amnistie et les moyens de la faire observer.

» Alors, il est démontré que le plus parfait, le plus
» pur des royalistes, le plus grièvement outragé dans
» ses parens, dans ses propriétés, doit être puni de mort,
» sous un gouvernement légitime, s'il ose venger lui-
» même ses propres injures, quand le Roi lui en a com-
» mandé le pardon.

» C'est donc sous un gouvernement fondé sur nos
» lois, que l'amnistie peut être sûrement accordée, et
» qu'elle peut être sévèrement observée.

» Ah ! sans doute, il seroit facile de discuter jusques
» à quel point le droit du Roi peut étendre une amnis-
» tie. Les exceptions que prescrit le premier de ses de-

» voirs, sont bien évidentes. Tout ce qui fut teint du
» sang de Louis XVI n'a de grâce à espérer que de
» Dieu ; mais qui oseroit ensuite tracer d'une main sûre
» les limites où doivent s'arrêter l'amnistie et la clé-
» mence du Roi ? Mon cœur et ma plume s'y refusent
» également. Si quelqu'un ose jamais écrire sur un pa-
» reil sujet, ce sera, sans doute, cet homme rare et
» unique, peut-être, s'il existe, qui lui-même n'a ja-
» mais failli dans le cours de cette horrible révolution,
» et dont le cœur, aussi pur que la conduite, n'eût ja-
» mais besoin de grâce. (1) »

La raison et le sentiment ne sauroient s'exprimer avec plus de noblesse. Il faudroit plaindre l'homme qui ne reconnoîtroit pas, dans ce morceau, l'accent de la conviction.

Dix mois après la date de cet écrit, le Roi a prononcé dans sa déclaration, ce mot si connu et si digne de l'être : *Qui oseroit se venger quand le Roi pardonne ?*

Il n'a excepté de l'amnistie que ceux qui votèrent la mort de Louis XVI, les coopérateurs, les instrumens directs et immédiats de son supplice, et les membres du tribunal révolutionnaire, qui envoya à l'échafaud la Reine et madame Elisabeth. Cherchant même à restreindre l'anathème à l'égard des premiers, autant que la conscience et l'honneur le lui permettoient, il n'a point mis au rang des parricides ceux dont il est permis de croire *qu'ils ne se mêlèrent aux assassins de Louis XVI, que dans le dessein de le sauver.*

A l'égard même *de ces monstres que la postérité ne nommera qu'avec horreur*, le Roi s'est contenté de

(1) *Observations sur la conduite des Puissances coalisées*, par M. le Comte d'Antraigues, 1794; avant-propos, pag. xxxiv & suiv.

dire avec autant de mesure que de justice, que *la France entière appelle sur leurs têtes le glaive de la justice.*

Par cette phrase, il ne s'est point privé du droit de faire grâce en particulier ; c'est aux coupables à voir ce qu'ils pourroient mettre dans la balance pour faire équilibre à leur forfait. Monk se servit d'*Ingolsby* pour arrêter *Lambert*. On peut faire encore mieux que Ingolsby.

J'observerai de plus, sans prétendre affoiblir la juste horreur qui est due aux meurtriers de Louis XVI, qu'aux yeux de la justice divine, tous ne sont pas également coupables. Au moral comme au physique, la force de la fermentation est en raison des masses fermentantes. Les 70 Juges de Charles I[er]. étoient bien plus maîtres d'eux-mêmes que les juges de Louis XVI. Il y eut certainement parmi ceux-ci des coupables bien délibérés, qu'il est impossible de détester assez ; mais ces grands coupables avoient eu l'art d'exciter une telle terreur; ils avoient fait sur les esprits moins vigoureux une telle impression, que plusieurs députés, je n'en doute nullement, furent privés d'une partie de leur libre arbitre. Il est difficile de se former une idée nette du délire indéfinissable et surnaturel, qui s'empara de l'assemblée à l'époque du jugement de Louis XVI. Je suis persuadé que plusieurs des coupables, en se rappelant cette funeste époque, croient avoir fait un mauvais rêve; qu'ils sont tentés de douter de ce qu'ils ont fait, et qu'ils s'expliquent moins à eux-mêmes que nous ne pouvons les expliquer.

Ces coupables, fâchés et surpris de l'être, devroient tâcher de faire leur paix.

Au surplus, ceci ne regarde qu'eux ; car la Nation

seroit bien vile, si elle regardoit comme un inconvénient de la contre-révolution, la punition de pareils hommes; mais pour ceux mêmes qui auroient cette foiblesse, on peut observer que la Providence a déjà commencé la punition des coupables : plus de soixante régicides, parmi les plus coupables, ont péri de mort violente; d'autres périront sans doute, ou quitteront l'Europe avant que la France ait un Roi; très-peu tomberont entre les mains de la justice.

Les Français, parfaitement tranquilles sur les vengeances judiciaires, doivent l'être de même sur les vengeances particulières : ils ont à cet égard les protestations les plus solennelles : ils ont la parole de leur Roi : il ne leur est pas permis de craindre.

Mais comme il faut parler à tous les esprits, et prévenir toutes les objections; comme il faut répondre même à ceux qui ne croient point à l'honneur et à la foi, il faut prouver que les vengeances particulières ne sont pas possibles.

Le souverain le plus puissant n'a que deux bras; il n'est fort que par les instrumens qu'il emploie, et que l'opinion lui soumet. Or, quoiqu'il soit évident que le Roi, après la restauration supposée, ne cherchera qu'à pardonner, faisons, pour mettre les choses au pire, une supposition toute contraire. Comment s'y prendroit-il s'il vouloit exercer des vengeances arbitraires? L'armée Française, telle que nous la connoissons, seroit-elle un instrument bien souple entre ses mains? L'ignorance et la mauvaise foi se plaisent à représenter ce Roi futur comme un Louis XIV, qui, semblable au Jupiter d'Homère, n'avoit qu'à froncer le sourcil pour ébranler la France. On ose à peine prouver combien cette supposition est fausse. Le pouvoir de la souveraineté

est tout moral ; elle commande vainement si ce pouvoir n'est pas pour elle ; et il faut le posséder dans sa plénitude pour en abuser. Le Roi de France qui montera sur le trône de ses ancêtres, n'aura sûrement pas l'envie de commencer par des abus ; et s'il l'avoit, elle seroit vaine, parce qu'il ne seroit pas assez fort pour la contenter. Le bonnet rouge, en touchant le front Royal, a fait disparoître les traces de l'huile sainte : le charme est rompu : de longues profanations ont détruit l'empire divin des préjugés nationaux ; et long-temps encore, pendant que la froide raison courbera les corps, les esprits resteront debout. On fait semblant de craindre que le nouveau Roi de France ne sévisse contre ses ennemis : l'infortuné ! pourra-t-il seulement récompenser ses amis ? (1)

Les Français ont donc deux garans infaillibles contre les prétendues vengeances dont on leur fait peur, l'intérêt du Roi et son impuissance (2).

Le retour des émigrés fournit encore aux adversaires de la Monarchie un sujet intarissable de craintes imaginaires ; il importe de dissiper cette vision.

La première chose à remarquer, c'est qu'il est des propositions vraies dont la vérité n'a qu'une époque ;

---

(1) On connoît la plaisanterie de Charles II sur le pléonasme de la formule anglaise, *amnistie & oubli : Je comprends*, dit-il, amnistie *pour mes ennemis*, & oubli *pour mes amis*.

(2) Les événemens ont justifié toutes ces prédictions du bon sens. Depuis que cet ouvrage est achevé, le gouvernement français a publié les pièces de deux conspirations découvertes, & qui se jugent d'une manière un peu différente ; l'une jacobine, & l'autre royaliste. Dans le drapeau du jacobinisme il étoit écrit : *mort à tous nos ennemis* ; & dans celui du royalisme : *grâce à tous ceux qui ne la refuseront pas*. Pour empêcher le peuple de tirer les conséquences, on lui a dit que le parlement annulleroit l'amnistie royale ; mais cette bêtise passe le *maximum* : sûrement elle ne fera pas fortune.

cependant, on s'accoutume à les répéter long-temps après que le temps les a rendu fausses et même ridicules. Le parti attaché à la révolution pouvoit craindre le retour des émigrés peu de temps après la loi qui les proscrivit : je n'affirme point cependant qu'ils eussent raison; mais qu'importe ? c'est là une question purement oiseuse, dont il seroit très - inutile de s'occuper. La question est de savoir si, *dans ce moment*, la rentrée des émigrés a quelque chose de dangereux pour la France.

La Noblesse envoya 284 députés à ces Etats-Généraux de funeste mémoire, qui ont produit tout ce que nous avons vu. Par un travail fait sur plusieurs bailliages, on n'a jamais trouvé plus de 80 électeurs pour un député. Il n'est pas absolument impossible que certains bailliages aient présenté un nombre plus fort; mais il faut aussi tenir compte des individus qui ont opiné dans plus d'un bailliage.

Tout bien considéré, on peut évaluer à 25000 le nombre des chefs de famille nobles qui députèrent aux Etats-Généraux; et en multipliant par 5, nombre commun attribué, comme on sait, à chaque famille, nous aurons 125,000 têtes nobles. Prenons 130,000 pour caver au plus fort : ôtons les femmes, restent 65,000. Retranchons de ce dernier nombre, 1°. les nobles qui ne sont jamais sortis; 2°. ceux qui sont rentrés; 3°. les vieillards; 4°. les enfans; 5°. les malades; 6°. les prêtres; 7°. tous ceux qui ont péri par la guerre, par les supplices, ou par l'ordre seul de la nature; il restera un nombre qu'il n'est pas aisé de déterminer au juste, mais qui, sous tous les points de vue possibles ne sauroit alarmer la France.

Un prince, digne de son nom, mène aux combats

5 ou 6,000 hommes au plus : ce corps, qui n'est pas même, à beaucoup près, tout composé de nobles, a fait preuve d'une valeur admirable sous des drapeaux étrangers ; mais, si on l'isole, il disparoît. Enfin, il est clair que, sous le rapport militaire, les émigrés ne sont rien et ne peuvent rien.

Il y a de plus une considération qui se rapporte plus particulièrement au titre de cet ouvrage, et qui mérite d'être développée.

Il n'y a point de hasard dans le monde, et même dans un sens secondaire il n'y a point de désordre, en ce que le désordre est ordonné par une main souveraine qui le plie à la règle, et le force de concourir au but.

Une révolution n'est qu'un mouvement politique, qui doit produire un certain effet dans un certain temps. Ce mouvement a ses lois ; et en les observant attentivement dans une certaine étendue de temps, on peut tirer des conjectures assez certaines pour l'avenir. Or, une des lois de la révolution Française, c'est que les émigrés ne peuvent l'attaquer que pour leur malheur, et sont totalement exclus de l'œuvre quelconque qui s'opère.

Depuis les premières chimères de la contre-révolution, jusqu'à l'entreprise à jamais lamentable de Quiberon, ils n'ont rien entrepris qui ait réussi, et même qui n'ait tourné contre eux. Non-seulement ils ne réussissent pas, mais tout ce qu'ils entreprennent est marqué d'un tel caractère d'impuissance et de nullité, que l'opinion s'est enfin accoutumée à les regarder comme des hommes qui s'obstinent à défendre un parti proscrit ; ce qui jette sur eux une défaveur, dont leurs amis même s'aperçoivent.

Et cette défaveur surprendra peu les hommes qui

pensent que la révolution Française a pour cause principale la dégradation morale de la Noblesse.

M. de Saint-Pierre observe quelque part, dans ses *Etudes de la Nature*, que si l'on compare la figure des nobles Français à celle de leurs ancêtres, dont la peinture et la sculpture nous ont transmis les traits, on voit à l'évidence que ces races ont dégénéré.

On peut le croire sur ce point mieux que sur les effusions pôlaires et sur la figure de la terre.

Il y a dans chaque Etat un certain nombre de familles qu'on pourroit appeller *co-souveraines*, même dans les Monarchies : car la Noblesse, dans ces gouvernemens, n'est qu'un prolongement de la Souveraineté. Ces familles sont les dépositaires du feu sacré; il s'éteint, lorsqu'elles cessent d'être *vierges*.

C'est une question de savoir si ces familles, une fois éteintes, peuvent être parfaitement remplacées. Il ne faut pas croire, au moins si l'on veut s'exprimer exactement, que les Souverains puissent *ennoblir*. Il y a des familles nouvelles qui s'élancent, pour ainsi dire, dans l'administration de l'Etat, qui se tirent de l'égalité d'une manière frappante, et s'élèvent entre les autres, comme des baliveaux vigoureux au milieu d'un taillis. Les Souverains peuvent sanctionner ses ennoblissemens naturels; c'est à quoi se borne leur puissance. S'ils contrarient un trop grand nombre de ces ennoblissemens, ou s'ils se permettent d'en faire trop de *leur pleine puissance*, ils travaillent à la destruction de leurs Etats. La fausse Noblesse étoit une des plus grandes plaies de la France : d'autres Empires moins éclatans en sont fatigués et déshonorés, en attendant d'autres malheurs.

La philosophie moderne, qui aime tant parler de

hasard, parle sur-tout du *hasard de la naissance*; c'est un de ses textes favoris : mais il n'y a pas plus de hasard sur ce point que sur d'autres : il y a des familles nobles comme il y a des familles souveraines. L'homme peut-il faire un Souverain ? Tout au plus il peut servir d'instrument pour déposséder un Souverain, et livrer ses Etats à un autre souverain, déjà Prince (1). Du reste il n'a jamais existé de famille souveraine dont on puisse assigner l'origine plébéïenne : si ce phénomène paroissoit, ce seroit une époque du monde (2).

Proportion gardée, il en est de la Noblesse comme de la Souveraineté. Sans entrer dans de plus grands détails, contentons-nous d'observer que si la Noblesse abjure les dogmes nationaux, l'Etat est perdu (3).

Le rôle joué par quelques nobles dans la révolution Française, est mille fois, je ne dis pas plus *horrible*, mais plus *terrible* que tout ce qu'on a vu pendant cette révolution.

Il n'a pas existé de signe plus effrayant, plus déci-

---

(1) Et même la manière dont le pouvoir humain est employé dans ces circonstances, est toute propre à l'humilier. C'est ici sur-tout où l'on peut adresser à l'homme ces paroles de Rousseau : *montre-moi ta puissance ; je te montrerai ta foiblesse*.

(2) On entend dire assez souvent que *si Richard Cromwel avoit eu le génie de son père, il eût rendu le protectorat héréditaire dans sa famille*. C'est fort bien dit.

(3) Un savant Italien a fait une singulière remarque. Après avoir observé que la Noblesse est gardienne naturelle & comme dépositaire de la religion nationale, & que ce caractère est plus frappant à mesure qu'on s'élève vers l'origine des nations & des choses, il ajoute : *Talchè dee esser' un grand segno, chevada a finire una nazione ove i nobili disprezanno la Religione natia.* (Vico, principi di Scienza nuova. Lib. 2. Napoli, 1754, in-8. pag. 246.)

Lorsque le sacerdoce est membre politique de l'état, & que ses hautes dignités sont occupées en général par la haute Noblesse, il en résulte la plus forte & la plus durable de toutes les Constitutions possibles. Ainsi, le philosophisme, qui est le dissolvant universel, vient de faire son chef-d'œuvre sur la Monarchie française.

sif, de l'épouvantable jugement porté sur la Monarchie Française.

On demandera, peut-être, ce que ces fautes peuvent avoir de commun avec les émigrés, qui les détestent? Je réponds que les individus qui composent les Nations, les familles, et même les corps politiques, sont solidaires; c'est un fait. Je réponds, en second lieu, que les causes de ce que souffre la Noblesse émigrée, sont bien antérieures à l'émigration. La différence que nous apercevons entre tels et tels Nobles Français, n'est, aux yeux de Dieu, qu'une différence de longitude et de latitude; ce n'est pas parce qu'on est ici ou là, qu'on est ce qu'on doit être: *et tous ceux qui disent: Seigneur! Seigneur! n'entreront point dans le Royaume.* Les hommes ne peuvent juger que par l'extérieur; mais tel noble, à Coblentz, pouvoit avoir de plus grands reproches à se faire, que tel noble du côté gauche dans l'assemblée dite *constituante.* Enfin, la Noblesse Française ne doit s'en prendre qu'à elle-même de tous ses malheurs, et lorsqu'elle en sera bien persuadée, elle aura fait un grand pas. Les exceptions, plus ou moins nombreuses, sont dignes des respects de l'univers; mais on ne peut parler qu'en général. Aujourd'hui, la Noblesse malheureuse (qui ne peut souffrir qu'une éclipse) doit courber la tête et se résigner. Un jour elle doit embrasser de bonne grâce *des enfans qu'en son sein elle n'a point portés:* en attendant, elle ne doit plus faire d'efforts extérieurs; peut-être même seroit-il à désirer qu'on ne l'eût jamais vue dans une attitude menaçante. En tout cas, l'émigration fut une erreur et non un tort: le plus grand nombre croyoit obéir à l'honneur.

Numen abire jubet; prohibent discedere leges.

Le Dieu devoit l'emporter.

Il y auroit bien d'autres réflexions à faire sur ce point; tenons-nous-en au fait qui est évident. Les émigrés ne peuvent rien ; on peut même ajouter qu'ils ne sont rien ; car tous les jours le nombre en diminue, malgré le gouvernement, par une suite de cette loi invariable de la révolution Française, qui veut que tout se fasse malgré les hommes, et contre toutes les probabilités. De longs malheurs ayant assoupli les émigrés, tous les jours ils se rapprochent de leurs concitoyens ; l'aigreur disparoît ; de part et d'autre, on commence à se ressouvenir d'une patrie commune ; on se tend la main, et sur le champ de bataille même, on reconnoît des frères. L'étrange amalgame que nous voyons depuis quelque temps n'a point de cause visible ; car ces lois sont les mêmes ; mais il n'en est pas moins réel. Ainsi, il est constant que les émigrés ne sont rien par le nombre ; qu'ils ne sont rien par la force, et que bientôt ils ne seront plus rien par la haine.

Quant aux passions plus robustes d'un petit nombre d'hommes, on peut négliger de s'en occuper.

Mais il est encore une réflexion importante que je ne dois point passer sous silence. On s'appuie de quelques discours imprudens, échappés à des hommes jeunes, inconsidérés, ou aigris par le malheur, pour effrayer les Français sur le retour de ces hommes. J'accorde, pour mettre toutes les suppositions contre moi, que ces discours annoncent réellement des intentions bien arrêtées : croit-on que ceux qui les ont, fussent en état de les exécuter après le rétablissement de la Monarchie ? on se tromperoit fort. Au moment même où le gouvernement légitime se rétabliroit, ces hommes n'auroient plus de force que pour obéir. L'anarchie nécessite la

vengeance, l'ordre l'exclut sévèrement. Tel homme qui, dans ce moment, ne parle que de punir, se trouvera alors environné de circonstances, qui le forceront à ne vouloir que ce que la loi veut; et, pour son intérêt même, il sera citoyen tranquille, et laissera là vengeance aux tribunaux. On se laisse toujours éblouir par le même sophisme : *un parti a sévi, lorsqu'il étoit dominateur; donc le parti contraire sévira, lorsqu'il dominera à son tour.* Rien n'est plus faux. En premier lieu, ce sophisme suppose qu'il y a de part et d'autre la même somme de vices, ce qui n'est pas assurément. Sans insister beaucoup sur les vertus des royalistes, je suis sûr au moins d'avoir pour moi la conscience universelle, lorsque j'affirmerai simplement qu'il y en a moins du côté de la république. D'ailleurs, les préjugés seuls, séparés des vertus, assureroient la France qu'elle ne peut souffrir, de la part des royalistes, rien de semblable à ce qu'elle a éprouvé de leurs ennemis.

L'expérience a déjà préludé sur ce point, pour tranquilliser les Français; ils ont vu, dans plus d'une occasion, que le parti qui avoit tout souffert de la part de ses ennemis, n'a pas su s'en venger lorsqu'il les a tenus en son pouvoir. Un petit nombre de vengeances, qui ont fait un si grand bruit, prouvent la même proposition; car on a vu que le déni de justice le plus scandaleux a pu seul amener ces vengeances, et que personne ne se seroit fait justice, si le gouvernement avoit pu ou voulu la faire.

Il est, en outre, de la plus grande évidence que l'intérêt le plus pressant du Roi sera d'empêcher les vengeances. Ce n'est pas en sortant des maux de l'anarchie, qu'il voudra la ramener; l'idée même de la violence le fera pâlir, et ce crime sera le seul qu'il ne se croira pas en droit de pardonner.

La France, d'ailleurs, est bien lasse de convulsions et d'horreurs; elle ne veut plus de sang: et puisque l'opinion est assez forte dans ce moment pour comprimer le parti qui en voudroit, on peut juger de sa force à l'époque où elle aura le gouvernement pour elle. Après des maux aussi longs et aussi terribles, les Français se reposeront avec délices dans les bras de la Monarchie. Toute atteinte contre cette tranquillité seroit véritablement un crime de *lèse-Nation*, que les tribunaux n'auroient peut-être pas le temps de punir.

Ces raisons sont si convaincantes, que personne ne peut s'y méprendre; aussi, il ne faut point être la dupe de ces écrits où nous voyons une philantropie hypocrite passer condamnation sur les horreurs de la révolution, et s'appuyer sur ces excès pour établir la nécessité d'en prévenir une seconde. Dans le fait, ils ne condamnent cette révolution que pour ne pas exciter contre eux le cri universel : mais ils l'aiment, ils en aiment les auteurs et les résultats ; et de tous les crimes qu'elle a enfantés, ils ne condamnent guères que ceux dont elle pouvoit se passer. Il n'est pas un de ces écrits où l'on ne trouve des preuves évidentes que les auteurs tiennent par inclination au parti qu'ils condamnent par pudeur.

Ainsi, les Français, toujours dupes, le sont dans cette occasion plus que jamais; ils ont peur pour eux en général, et ils n'ont rien à craindre ; et ils sacrifient leur bonheur pour contenter des misérables.

Que si les théories les plus évidentes ne peuvent convaincre les Français, et s'ils ne peuvent encore obtenir d'eux-mêmes de croire que la Providence est la gardienne de l'ordre, et qu'il n'est pas tout-à-fait égal d'agir contre elle ou avec elle, jugeons au moins de ce qu'elle fera par ce qu'elle a fait; et si le raisonnement

glisse sur nos esprits, croyons au moins à l'histoire, qui est la politique expérimentale. L'Angleterre donna, dans le siècle dernier, à-peu-près le même spectacle que la France a donné dans le nôtre. Le fanatisme de la liberté, échauffé par celui de la religion, y pénétra les ames bien plus profondément qu'il ne l'a fait en France, où le culte de la liberté s'appuie sur le néant. Quelle différence d'ailleurs dans le caractère des deux Nations, et dans celui des acteurs qui ont joué un rôle sur les deux scènes! Où sont, je ne dis pas les Hamden, mais les Cromwel de la France? et cependant, malgré le fanatisme brûlant des républicains, malgré la fermété réfléchie du caractère national, malgré les terreurs trop motivées des nombreux coupables et sur-tout de l'armée, le rétablissement de la Monarchie causa-t-il, en Angleterre, des déchiremens semblables à ceux qu'avoit enfanté une révolution régicide? Qu'on nous montre les vengeances atroces des royalistes. Quelques régicides périrent par l'autorité des lois; du reste, il n'y eut ni combats, ni vengeances particulières. Le retour du Roi ne fut marqué que par un cri de joie, qui retentit dans toute l'Angleterre : tous les ennemis s'embrassèrent. Le Roi, surpris de ce qu'il voyoit, s'écrioit avec attendrissement : *N'est-ce pas ma faute, si j'ai été repoussé si long-temps par un si bon peuple!* L'illustre Clarendon, témoin et historien intègre de ces grands événemens, nous dit, *qu'on ne savoit plus où étoit ce peuple qui avoit commis tant d'excès, et privé, pendant si long-temps, le Roi du bonheur de régner sur d'excellens sujets* (1).

(1) Hume, Tome 10, 1660, Chap. 72.

C'est-à-dire que le *peuple* ne reconnoissoit plus le *peuple*. On ne sauroit mieux dire.

Mais ce grand changement, à quoi tenoit-il ? A rien ; pour mieux dire, à rien de visible : une année auparavant, personne ne le croyoit possible. On ne sait pas même s'il fut amené par un royaliste ; car c'est un problême insoluble de savoir à quelle époque Monk commença de bonne foi à servir la Monarchie.

Etoient-ce au moins les forces des royalistes qui en imposoient au parti contraire ? Nullement : Monk n'avoit que six mille hommes ; les républicains en avoient cinq ou six fois davantage ; ils occupoient tous les emplois, et ils possédoient militairement le Royaume entier. Cependant Monk ne fut pas dans le cas de livrer un seul combat : tout se fit sans effort, et comme par enchantement : il en sera de même en France. Le retour à l'ordre ne peut être douloureux, parce qu'il sera naturel, et parce qu'il sera favorisé par une force secrète, dont l'action est toute créatrice. On verra précisément le contraire de tout ce qu'on a vu. Au lieu de ces commotions violentes, de ces déchiremens douloureux, de ces oscillations perpétuelles et désespérantes, une certaine stabilité, un repos indéfinissable, un bien-aise universel, annonceront la présence de la souveraineté. Il n'y aura point de secousses, point de violences, point de supplices même, excepté ceux que la véritable Nation approuvera : le crime même et les usurpations seront traités avec une sévérité mesurée, avec une justice qui n'appartient qu'au pouvoir légitime ; le Roi touchera les plaies de l'Etat avec une main timide et paternelle. Enfin, c'est ici la grande vérité dont les Français ne sauroient trop se pénétrer : le rétablisse-

ment de la Monarchie, qu'on appelle *contre-révolution*, ne sera point une *révolution contraire*, mais le *contraire de la révolution*.

§. IV.

Considérations qui doivent déterminer la majorité de la nation française à concourir au rétablissement de la Monarchie.

Il seroit à désirer que cette nation impétueuse, qui ne sait revenir à la vérité qu'après avoir épuisé l'erreur, voulut enfin apercevoir une vérité bien palpable ; c'est qu'elle est dupe et victime d'un petit nombre d'hommes qui se placent entre elle et son légitime Souverain, dont elle ne peut attendre que des bienfaits. Mettons les choses au pire. *Le Roi laissera tomber le glaive de la justice sur quelques parricides ; il punira par des humiliations quelques nobles qui ont déplu.* Eh! que t'importe, à toi bon laboureur, artisan laborieux, citoyen paisible, qui que tu sois, à qui le ciel a donné l'obscurité et le bonheur? Songe donc que tu formes, avec tes semblables, presque toute la Nation ; et que le peuple entier ne souffre tous les maux de l'anarchie, que parce qu'une poignée de misérables lui fait peur de son Roi, qui ne peut vouloir que son bonheur.

Mais si les Français s'obstinoient à repousser leur Roi, savent-ils quel sera leur sort? Ils sont aujourd'hui assez mûris par le malheur, pour entendre une vérité dure : c'est que rien n'égale la patience de ce peuple, qui se dit libre. En cinq ans on lui a fait accepter trois constitutions et le gouvernement révolutionnaire. Les tyrans se succèdent, et toujours le peuple obéit.

Il n'a tenu à rien que la nation Française ne soit encore sous le joug affreux de Robespierre. Certes! elle peut bien se *féliciter*, mais non se *glorifier* d'avoir échappé à cette tyrannie ; et je ne sais si les jours de sa servitude furent plus honteux pour elle que celui de son affranchissement.

L'histoire du neuf Thermidor n'est pas longue : *Quelques scélérats firent périr quelques scélérats.*

Sans cette brouillerie de famille les Français gémiroient encore sous le sceptre du comité de Salut public.

Grande leçon, je ne dis pas pour le peuple Français, qui, plus que tous les peuples du monde, acceptera toujours ses maîtres, et ne les choisira jamais ; mais pour le petit nombre de bons Français que les circonstances rendront influens, de ne rien négliger pour arracher la nation à ces fluctuations avilissantes, en la jetant dans les bras de son Roi. Il est homme sans doute, mais a-t-elle donc l'espérance d'être gouvernée par un ange ? Il est homme, mais aujourd'hui on est sûr qu'il le sait, et c'est beaucoup. Si le vœu des Français le replaçoit sur le trône de ses pères, il épouseroit sa nation, qui trouveroit tout en lui. Bonté, justice, amour, reconnoissance, et des talens incontestables, mûris à l'école sévère du malheur.

Cependant tout annonce que l'ordre de choses établi en France ne peut durer, et que l'invincible nature doit ramener la Monarchie. Il est curieux et même utile de rechercher, en ne perdant jamais de vue l'histoire et la nature de l'homme, comment s'opèrent ces grands changemens, et quel rôle pourra jouer la multitude dans un événement dont la date seule paroît douteuse.

§. V.

Comment s'opérera probablement le rétablissement de la Monarchie.

En formant des hypothèses sur la contre-révolution, on commet trop souvent la faute de raisonner, comme si cette contre-révolution devoit être, et ne pouvoit être que le résultat d'une délibération populaire. *Le peuple craint*, dit-on ; *le peuple veut*, *le peuple ne consentira jamais ; il ne convient pas au peuple*, *etc.* Quelle pitié ! le peuple n'est pour rien dans les révolutions, ou du moins il n'y entre que comme instrument passif. Quatre ou cinq personnes peut-être donneront un Roi à la France. Des lettres de Paris annonceront aux provinces que la France a un Roi, et les provinces crieront : *vive le Roi !* A Paris même tous les habitans, moins une vingtaine, peut-être, apprendront en s'éveillant, qu'ils ont un Roi. *Est-il possible ?* s'écrieront-ils ; *voilà qui est d'une singularité rare ! Qui sait par quelle porte il entrera ? il seroit bon, peut-être, de louer des fenêtres d'avance, car on s'étouffera.* Le peuple, si la Monarchie se rétablit, n'en décrétera pas plus le rétablissement, qu'il n'en décréta la destruction, ou l'établissement du gouvernement révolutionnaire.

Je supplie qu'on veuille bien appuyer sur ces réflexions ; et je les recommande sur-tout à ceux qui croient la révolution impossible, parce qu'il y a trop de Français attachés à la république, et qu'un changement feroit souffrir trop de monde. *Scilicet is Superis labor est !* On peut certainement disputer la majorité à la République ; mais qu'elle l'ait ou qu'elle

ne l'ait pas ; c'est ce qui n'importe point du tout. L'enthousiasme et le fanatisme ne sont pas des états durables. Ce degré d'éréthisme fatigue bientôt la nature humaine ; ensorte qu'à supposer même qu'un peuple, et sur-tout le peuple Français, puisse vouloir une chose long-temps, il est sûr au moins qu'il ne sauroit la vouloir long-temps avec passion. Au contraire, l'accès de fièvre l'ayant lassé, l'abattement, l'apathie, l'indifférence, succèdent toujours aux grands efforts de l'enthousiasme. C'est le cas où se trouve la France, qui ne désire plus rien avec passion, excepté le repos. Quand on supposeroit donc que la république a la majorité en France, (ce qui est indubitablement faux) qu'importe ? Lorsque le Roi se présentera, sûrement on ne comptera pas les voix, et personne ne remuera ; d'abord, par la raison que celui même qui préfère la république à la Monarchie, préfère cependant le repos à la république ; et encore, parce que les volontés contraires à la Royauté ne pourront se réunir.

En politique, comme en méchanique, les théories trompent, si l'on ne prend en considération les différentes qualités des matériaux qui forment *les machines*. Au premier coup-d'œil, par exemple, cette proposition paroît vraie : *Le consentement préalable des Français est nécessaire au rétablissement de la Monarchie*. Cependant rien n'est plus faux. Sortons des théories, et représentons-nous des faits.

Un courrier arrivé à Bordeaux, à Nantes, à Lyon, etc. apporte la nouvelle que *le Roi est reconnu à Paris ; qu'une faction quelconque* (qu'on nomme ou qu'on ne nomme pas) *s'est emparée de l'autorité, et a déclaré qu'elle ne la possède qu'au nom du*

Roi ; qu'on a dépêché un courrier au Souverain ; qui est attendu incessamment , et que de toutes parts on arbore la cocarde blanche. La renommée s'empare de ces nouvelles , et les charge de mille circonstances imposantes. Que fera-t-on ? Pour donner plus beau jeu à la république , je lui accorde la majorité , et même un corps de troupes républicaines. Ces troupes prendront peut-être dans le premier moment une attitude mutine ; mais ce jour-là même elles voudront dîner , et commenceront à se détacher de la puissance qui ne paie plus. Chaque officier qui ne jouit d'aucune considération , et qui le sent très-bien , quoi qu'on en dise , voit tout aussi clairement que le premier qui criera *vive le Roi* , sera un grand personnage : l'amour-propre lui dessine , d'un crayon séduisant , l'image d'un général des armées de *Sa Majesté Très-Chrétienne* , brillant de signes honorifiques , et regardant du haut de sa grandeur , ces hommes qui le mandoient naguères à la barre de la municipalité. Ces idées sont si simples , si naturelles, qu'elles ne peuvent échapper à personne : chaque officier le sent ; d'où il suit qu'ils sont suspects les uns pour les autres. La crainte et la défiance produisent la délibération et la froideur. Le soldat , qui n'est pas électrisé par son officier , est encore plus découragé : le lien de la discipline reçoit ce coup inexplicable , ce coup magique qui le relâche subitement. L'un tourne les yeux vers le payeur Royal qui s'avance , l'autre profite de l'instant pour rejoindre sa famille ; on ne sait ni commander ni obéir ; il n'y a plus d'ensemble.

C'est bien autre chose parmi les citadins : on va , on vient , on se heurte , on s'interroge : chacun re-

doute celui dont il auroit besoin ; le doute consume les heures, et les minutes sont décisives : par-tout l'audace rencontre la prudence ; le vieillard manque de détermination, et le jeune homme de conseil : d'un côté sont des périls terribles, de l'autre une amnistie certaine et des grâces probables. Où sont d'ailleurs les moyens de résister ? où sont les chefs ? à qui se fier ? Il n'y a pas de danger dans le repos, et le moindre mouvement peut être une faute irrémissible : il faut donc attendre. On attend ; mais le lendemain on reçoit l'avis qu'une telle ville de guerre a ouvert ses portes : raison de plus pour ne rien précipiter. Bientôt on apprend que la nouvelle étoit fausse ; mais deux autres villes qui l'ont crue vraie, ont donné l'exemple, en croyant le recevoir : elles viennent de se soumettre, et déterminent la première qui n'y songeoit pas. Le gouverneur de cette place a présenté au Roi les clefs de *sa bonne ville de......* c'est le premier officier qui a eu l'honneur de le recevoir dans une citadelle de son Royaume. Le Roi l'a créé, sur la porte, Maréchal-de-France ; un brevet immortel a couvert son écusson *de fleurs de lys sans nombre :* son nom est à jamais le plus beau de la France. A chaque minute, le mouvement royaliste se renforce : bientôt il devient irrésistible. VIVE LE ROI ! s'écrient l'amour et la fidélité, au comble de la joie : VIVE LE ROI ! répond l'hypocrite républicain, au comble de la terreur. Qu'importe, il n'y a qu'un cri. — Et le Roi est sacré.

Citoyens ! voilà comment se font les contre-révolutions. Dieu s'étant réservé la formation des souverainetés, nous en avertit, en ne confiant jamais à la multitude le choix de ses maîtres. Il ne l'emploie,

dans ces grands mouvemens qui décident le sort des Empires, que comme un instrument passif. Jamais elle n'obtient ce qu'elle veut : toujours elle accepte, jamais elle ne choisit. On peut même remarquer une *affectation* de la Providence (qu'on me permette cette expression), c'est que les efforts du peuple pour atteindre un objet, sont précisément le moyen qu'elle emploie pour l'en éloigner. Ainsi, le peuple Romain se donna des maîtres, en croyant combattre l'aristocratie, à la suite de César. C'est l'image de toutes les insurrections populaires. Dans la révolution Française, le peuple a constamment été enchaîné, outragé, ruiné, mutilé par toutes les factions ; et les factions, à leur tour, jouets les unes des autres, ont constamment dérivé, malgré tous leurs efforts, pour se briser enfin sur l'écueil qui les attendoit.

Que si l'on veut savoir le résultat probable de la révolution Française, il suffit d'examiner en quoi toutes les factions se sont réunies : toutes ont voulu l'avilissement, la destruction, même, du Christianisme universel et de la Monarchie ; *d'où il suit* que tous leurs efforts n'aboutiront qu'à l'exaltation du Christianisme et de la Monarchie.

Tous les hommes qui ont écrit ou médité l'histoire, ont admiré cette force secrète qui se joue des conseils humains. Il étoit des nôtres, ce grand capitaine de l'antiquité, qui l'honoroit, comme une puissance intelligente et libre, et qui n'entreprenoit rien sans se recommander à elle (1).

Mais c'est sur-tout dans l'établissement et le ren-

---

(1) *Nihil rerum humanarum ſine Deorum numine geri putabat* Timoleon : *itaque ſuæ domi ſacellum* Automatias *conſtituerat, idque ſanctiſſimè colebat.* Corn. Nep. in Timol. C. 5.

versement des souverainetés, que l'action de la Providence brille de la manière la plus frappante. Non-seulement les peuples en masse n'entrent dans ces grands mouvemens que comme le bois et les cordages employés par un machiniste, mais leurs chefs même ne sont tels que pour les yeux étrangers ; dans le fait, ils sont dominés comme ils dominent le peuple. Ces hommes qui, pris ensemble, semblent les tyrans de la multitude, sont eux-mêmes tyrannisés par deux ou trois hommes, qui le sont par un seul. Et si cet individu unique pouvoit et vouloit dire son secret, on verroit qu'il ne sait pas lui-même comment il a saisi le pouvoir ; que son influence est un plus grand mystère pour lui que pour les autres, et que des circonstances qu'il n'a pu ni prévoir ni amener, ont tout fait pour lui et sans lui.

Qui eût dit au fier Henri VI, qu'une servante de cabaret lui arracheroit le sceptre de la France ? Les explications niaises qu'on a données de ce grand événement, ne le dépouillent point de son merveilleux ; et quoiqu'il ait eté déshonoré deux fois d'abord par l'absence et ensuite par la prostitution du talent, il n'est pas moins demeuré le seul sujet de l'histoire de France véritablement digne de la muse épique.

Croit-on que le *bras* qui se servit jadis d'un si foible instrument, *soit raccourci*, et que le suprême ordonnateur des Empires prenne l'avis des Français pour leur donner un Roi ? Non : il choisira encore, comme il l'a toujours fait, *ce qu'il y a de plus foible pour confondre ce qu'il y a de plus fort*. Il n'a pas besoin de légions étrangères, il n'a pas besoin de la *coalition* ; et comme il a maintenu l'intégrité de la France, malgré les conseils et la force de tant de

Princes, *qui sont devant ses yeux comme s'ils n'étoient pas*, quand le moment sera venu, il rétablira la Monarchie Française malgré ses ennemis, il chassera ces insectes bruyans, *pulveris exigui jactu :* le Roi viendra, verra et vaincra.

Alors on s'étonnera de la profonde nullité de ces hommes qui paroissoient si puissans. Aujourd'hui, il appartient aux sages de prévenir ce jugement et d'être sûrs, avant que l'expérience l'ait prouvé, que les dominateurs de la France ne possèdent qu'un pouvoir factice et passager, dont l'excès même prouve le néant; *qu'ils n'ont été ni plantés, ni semés; que leur trône n'a point jeté de racines dans la terre, et qu'un souffle les emportera comme la paille* (1).

C'est donc bien en vain que tant d'écrivains insistent sur les inconvéniens du rétablissement de la Monarchie; c'est en vain qu'ils effraient les Français sur les suites d'une contre-révolution; et lorsqu'ils concluent, de ces inconvéniens, que les Français qui les redoutent, ne souffriront jamais le rétablissement de la Monarchie, ils concluent très-mal; car les Français ne délibéreront point, et c'est peut-être de la main d'une femmelette qu'ils recevront un Roi.

Au reste, quoique la Providence ne s'embarrasse nullement de ce qu'il en doit coûter aux Français pour avoir un Roi, il n'est pas moins très-important d'observer qu'il y a certainement erreur ou mauvaise foi de la part des écrivains, qui font peur aux Français des maux qu'entraîneroit le rétablissement de la Monarchie.

(1) Isaïe, 40. 24.

FRAGMENS de l'Histoire de la Révolution d'Angleterre, de 1649, par David HUME, *fidellement extraits de l'édition Anglaise, en 12 volumes in-8. édit. de Basle, de 1789, chez Legrand.*

[Nota. *On verra par ces fragmens, que la révolution Française a suivi la même marche que la révolution Anglaise, et produit les mêmes résultats; mais qu'elle l'a surpassée de beaucoup en crimes de tout genre, suite de l'impiété et de la corruption générale, sur lesquelles elle a été et est encore basée. Nous devons donc espérer qu'elle se terminera de la même manière. Celle d'Angleterre dura onze ans.*]

. . . LE long parlement déclara, par un serment solennel, qu'il ne pouvoit être dissous, p. 181. Pour assurer sa puissance, il ne cessoit d'agir sur l'esprit du peuple; tantôt il échauffoit les esprits par des adresses artificieuses, p. 176; et tantôt il se faisoit envoyer, de toutes les parties du Royaume, des pétitions dans le sens de la révolution, p. 133. L'abus de la presse étoit porté au comble: des clubs nombreux produisoient de toutes parts des tumultes bruyans: le fanatisme avoit sa langue particulière; c'étoit un jargon nouveau, inventé par la fureur et l'hypocrisie du temps, p. 131. La manie universelle étoit d'invectiver contre les anciens abus, p. 129. Toutes les anciennes institutions furent renversées l'une après l'autre, p. 125, 188. Le bill de *Self-deniance* et *le Newmodel* désorganisèrent absolument

l'armée, et lui donnèrent une nouvelle forme et une nouvelle composition, qui forcèrent une foule d'anciens officiers à renvoyer leurs commissions, p. 13. Tous les crimes étoient mis sur le compte des royalistes, p. 148; et l'art de tromper le peuple et de l'effrayer, fut porté au point, qu'on parvint à lui faire croire que les royalistes avoient miné la Tamise, p. 177. Point de Roi! point de Noblesse! égalité universelle! c'étoit le cri général, p. 87. Mais au milieu de l'effervescence populaire, on distinguoit la secte exagérée des *Indépendans*, qui finit par enchaîner le long Parlement, p. 374.

Contre un tel orage, la bonté du Roi étoit inutile; les concessions même faites à son peuple, étoient calomniées comme faites sans bonne foi, p. 186.

C'étoit par ces préliminaires que les rebelles avoient préparé la perte de Charles Ier; mais un simple assassinat n'eût point rempli leurs vues; ce crime n'auroit pas été national; la honte et le danger ne seroient tombés que sur les meurtriers. Il falloit donc imaginer un autre plan; il falloit étonner l'univers par une procédure inouie, se parer des dehors de la justice, et couvrir la cruauté par l'audace; il falloit, en un mot, en fanatisant le peuple par les notions d'une égalité parfaite, s'assurer l'obéissance du grand nombre, et former insensiblement une coalition générale contre la Royauté. *Tom.* 10, p. 91.

L'anéantissement de la Monarchie fut le préliminaire de la mort du Roi. Ce prince fut détrôné de fait, et la constitution Anglaise fut renversée (en 1648) par le bill de *non-adresse*, qui le sépara de la constitution.

Bientôt les calomnies les plus atroces et les plus ridicules, furent répandues sur le compte du Roi, pour tuer ce respect qui est la sauve-garde des trônes. Les rebelles n'oublièrent rien pour noircir sa réputation; ils l'accusèrent d'avoir livré des places aux ennemis de l'Angleterre; d'avoir fait couler le sang de ses sujets. C'est par la calomnie qu'ils se préparoient à la violence, p. 94.

Pendant la prison du roi au château de Carisborne, les usurpateurs du pouvoir s'appliquèrent à accumuler sur la tête de ce malheureux Prince tous les genres de dureté. On le priva de ses serviteurs; on ne lui permit point de communiquer avec ses amis: aucune société, aucune distraction ne lui étoient permises pour adoucir la mélancolie de ses pensées. Il s'attendoit d'être, à tout instant, assassiné ou empoisonné (1); car l'idée d'un jugement n'entroit point dans sa pensée, p. 59, 95.

Pendant que le Roi souffroit cruellement dans sa prison, le Parlement faisoit publier qu'il s'y trouvoit fort bien, et qu'il étoit de fort bonne humeur, *ibid* (2).

La grande source dont le Roi tiroit toutes ses consolations, au milieu des calamités qui l'accabloient, étoit sans doute la religion. Ce principe n'avoit chez lui rien de dur ni d'austère, rien qui lui inspirât du ressentiment contre ses ennemis, ou qui pût l'alarmer sur l'avenir. Tandis que tout portoit autour de lui un aspect hostile; tandis que sa famille, ses parens, ses amis étoient éloignés de lui ou dans l'im-

---

(1) C'étoit aussi l'opinion de Louis XVI. Voyez son éloge historique.

(2) On se rappelle d'avoir lu, dans le journal de *Condorcet*, un morceau sur le bon appétit du Roi, à son retour de Varennes.

puissance de lui être utiles, il se jettoit avec confiance dans les bras du grand Etre, dont la puissance pénètre et soutient l'univers, et dont les châtimens, reçus avec piété et résignation, paroissoient au Roi les gages les plus certains d'une récompense infinie, p. 95, 96.

Les gens de loi se conduisirent mal dans cette circonstance. Bradshaw, qui étoit de cette profession, ne rougit pas de présider le tribunal qui condamna le Roi; et Coke se rendit partie-publique pour le peuple, p. 123. Le tribunal fut composé d'officiers de l'armée révoltée, de membres de la chambre basse, et de bourgeois de Londres; presque tous étoient de basse extraction, p. 123.

Charles ne doutoit pas de sa mort; il savoit qu'un Roi est rarement détrôné sans périr; mais il croyoit plutôt à un meurtre qu'à un jugement solennel, p. 122.

Dans sa prison, il étoit déjà détrôné, on avoit écarté de lui toute la pompe de son rang, et les personnes qui l'approchoient avoient reçu ordre de le traiter sans aucune marque de respect, p. 122. Bientôt il s'habitua à supporter les familiarités et même l'insolence de ces hommes, comme il avoit supporté ses autres malheurs, p. 123.

Les juges du Roi s'intituloient les *Représentans du peuple*, p. 124. Du peuple... principe unique de tout pouvoir légitime, p. 127, et l'acte d'accusation portoit: *Qu'abusant du pouvoir limité qui lui avoit été confié, il avoit tâché traîtreusement et malicieusement d'élever un pouvoir illimité et tyrannique sur les ruines de la liberté.*

Après la lecture de l'acte, le Président dit au Roi

qu'il pouvoit parler. Charles montra dans ses réponses beaucoup de présence d'esprit et de force d'ame, p. 125. Et tout le monde est d'accord que sa conduite, dans cette dernière scène de sa vie, honore sa mémoire, p. 127. Ferme et intrépide, il mit dans toutes ses réponses la plus grande clarté et la plus grande justesse de pensée et d'expression, p. 128. Toujours doux, toujours égal, le pouvoir injuste qu'on exerçoit sur lui, ne put le faire sortir des bornes de la modération. Son ame, sans effort et sans affectation, sembloit être dans son assiette ordinaire, et contempler avec mépris les efforts de l'injustice et de la méchanceté des hommes, p. 128.

Le peuple en général demeura dans ce silence qui est le résultat des grandes passions comprimées; mais les soldats, travaillés par tous les genres de séduction, parvinrent enfin jusqu'à une espèce de rage, et regardoient comme un titre de gloire le crime affreux dont ils se souilloient, p. 130.

On accorda trois jours de sursis au Roi; il passa ce temps tranquillement, et l'employa en grande partie à la lecture et à des exercices de piété : il lui fut permis de voir sa famille, qui reçut de lui d'excellens avis et de grandes marques de tendresse, p. 130. Il dormit paisiblement à son ordinaire pendant les nuits qui précédèrent son supplice. Le matin du jour fatal, il se leva de très-bonne heure, et donna des soins particuliers à son habillement, p. 131. Un ministre de la religion qui possédoit ce caractère doux, et ces vertus solides qui distinguoient le Roi, l'assista dans ses derniers momens, p. 132.

L'échafaud fut placé à dessein, en face du palais, pour montrer d'une manière plus frappante la vic-

toire remportée par la justice du peuple sur la Majesté royale. Lorsque le Roi fut monté sur l'échafaud, il le trouva environné d'une force armée si considérable, qu'il ne put se flatter d'être entendu par le peuple, de manière qu'il fut obligé d'adresser ses dernières paroles au petit nombre de personnes qui se trouvoient auprès de lui. Il pardonna à ses ennemis; il n'accusa personne; il fit des vœux pour son peuple. SIRE, lui dit le Prélat qui l'assistoit, *encore un pas! il est difficile, mais il est court, et il doit vous conduire au ciel.* — *Je vais*, répondit le Roi, *changer une couronne périssable contre une couronne incorruptible, et un bonheur inaltérable.*

Un seul coup sépara la tête du corps. Le bourreau la montra au peuple, toute degoûtante de sang, et en criant à haute voix : *voilà la tête d'un traître!* p. 132, 133.

Ce prince mérita plutôt le titre de *bon*, que celui de *grand*. Quelquefois il nuisit aux affaires en déférant mal-à-propos à l'avis des personnes d'une capacité inférieure à la sienne. Il étoit plus propre à conduire un gouvernement régulier et paisible, qu'à éluder ou repousser les assauts d'une assemblée populaire, p. 136; mais s'il n'eût pas le courage d'agir, il eut toujours celui de souffrir. Il naquit, pour son malheur, dans des temps difficiles; et s'il n'eut point assez d'habileté pour se tirer d'une position aussi embarrassante, il est aisé de l'excuser; puisque même après l'événement, où il est communément aisé d'apercevoir toutes les erreurs, c'est encore un grand problême de savoir ce qu'il auroit dû faire, p. 137. Exposé sans secours au choc des passions,

les plus haineuses et les plus implacables, il ne lui fut jamais possible de commettre la moindre erreur, sans attirer sur lui les plus fatales conséquences, position dont la difficulté passe les forces du plus grand talent, p. 137.

On a voulu jeter des doutes sur sa bonne foi; mais l'examen le plus scrupuleux de sa conduite, qui est aujourd'hui parfaitement connue, réfute pleinement cette accusation; au contraire, si l'on considère les circonstances excessivement épineuses dont il se vit entouré, si l'on compare sa conduite à ses déclarations, on sera forcé d'avouer que l'honneur et la probité formoient la partie la plus saillante de son caractère, p. 137.

La mort du Roi mit le sceau à la destruction de la Monarchie. Elle fut anéantie par un décret exprès du corps législatif. On grava un sceau national, avec la légende, L'AN PREMIER DE LA LIBERTÉ. Toutes les formes changèrent; et le nom du Roi disparut de toute part devant ceux des Représentans du peuple, p. 142. Le *Banc du Roi* s'appella le *Banc national*. La statue du Roi élevée à la Bourse fut renversée; et l'on grava ces mots sur le piédestal : EXIT TYRANNUS REGUM ULTIMUS, p. 143.

Charles, en mourant, laissa à ses peuples un image de lui-même (*Ikon basiliké*) dans cet écrit fameux, chef-d'œuvre d'élégance, de candeur et de simplicité. Cette pièce qui ne respire que la piété, la douceur et l'humanité, fit une impression profonde sur les esprits. Plusieurs sont allés jusqu'à croire que c'est à elle qu'il falloit attribuer le rétablissement de la Monarchie, p. 146.

Il est rare que le peuple gagne quelque chose aux

révolutions qui changent la forme des gouvernemens, par la raison que le nouvel établissement, nécessairement jaloux et défiant, a besoin, pour se soutenir, de plus de défense et de sévérité que l'ancien, p. 100.

Jamais la vérité de cette observation s'étoit fait sentir plus vivement que dans cette occasion. Les déclamations contre quelques abus, dans l'administration de la justice et des finances, avoient soulevé le peuple; et, pour prix de la victoire qu'il obtint sur la Monarchie, il se trouva chargé d'une foule d'impôts inconnus jusqu'à cette époque. A peine le gouvernement daignoit-il se parer d'une ombre de justice et de liberté. Tous les emplois furent confiés à la plus abjecte populace, qui se trouvoit ainsi élevée au-dessus de tout ce qu'elle avoit respecté jusqu'alors. Des hypocrites se livroient à tous les genres d'injustices sous le masque de la religion, p. 100. Ils exigeoient des emprunts forcés et exorbitans de tous ceux qu'ils déclaroient suspects. Jamais l'Angleterre n'avoit vu de gouvernement aussi dur et aussi arbitraire que celui de ces patrons de la liberté, p. 112, 113.

Le premier acte du long parlement avoit été un serment par lequel il déclara qu'il ne pouvoit être dissous, p. 181.

La confusion générale qui suivit la mort du Roi, ne résultoit pas moins de l'esprit d'innovation qui étoit la maladie du jour, que de la destruction des anciens pouvoirs. Chacun vouloit faire sa république; chacun avoit ses plans, qu'il vouloit faire adopter à ses concitoyens, par force ou par persuasion; mais ces plans n'étoient que des chimères étrangères à l'ex-

périence, et qui ne se recommandoient à la foule que par le jargon à la mode, et l'éloquence populacière, p. 147. Les *égaliseurs* rejetoient toute espèce de dépendance et de subordination. (1) Une secte particulière attendoit le règne de mille ans; (2) les *Antinomiens* soutenoient que les obligations de la morale et de la loi naturelle, étoient suspendues. Un parti considérable prêchoit contre les dîmes et les abus du sacerdoce; ils prétendoient que l'Etat ne devoit protéger ni solder aucun culte, laissant à chacun la liberté de payer celui qui lui conviendroit le mieux. Du reste, toutes les religions étoient tolérées, excepté la catholique. Un autre parti invectivoit contre la jurisprudence du pays, et contre les maîtres qui l'enseignoient; et sous le prétexte de simplifier l'administration de la justice, il proposoit de renverser tout le systême de la législation Anglaise, comme trop lié au gouvernement monarchique, pag. 148. Les républicains ardens abolirent les noms de baptême, pour leur substituer des noms extravagans, analogues à l'esprit de la révolution, p. 242. Ils décidèrent que le mariage n'étant qu'un simple contrat, devoit être célébré par-devant les magistrats civils, p. 242. Enfin, c'est une tradition en Angleterre, qu'ils poussèrent le fanatisme au point de supprimer le mot *Royaume* dans l'oraison dominicale, disant: *que votre république arrive.* Quant à l'idée d'une *propagande*, à l'imitation de celle de Rome, elle appartient à Cromwel, p. 285.

---

(1) *Nous voulons un gouvernement. . . . . où les distinctions ne naissent que de l'égalité même ; où le citoyen soit soumis au magistrat , le magistrat au peuple , et le peuple à la justice.* Robespierre. Voyez le Moniteur du 7 février 1794.

(2) Il ne faut pas passer légérement sur ce trait de conformité.

Les républicains moins fanatiques se mettoient aussi au-dessus de toutes les lois, de toutes les promesses, de tous les sermens. Tous les liens de la société étoient relâchés, et les passions les plus dangereuses s'envenimoient davantage, en s'appuyant sur des maximes spéculatives, encore plus anti-sociales, p. 148.

Les royalistes, privés de leurs propriétés et chassés de tous les emplois, voyoient avec horreur leurs ignobles ennemis qui les écrasoient de leur puissance; ils conservoient, par principe et par sentiment, la plus tendre affection pour la famille de l'infortuné Souverain, dont ils ne cessoient d'honorer la mémoire, et de déplorer la fin tragique.

D'un autre côté, les presbytériens, fondateurs de la république, dont l'influence avoit fait valoir les armes du long Parlement, étoient indignés de voir que le pouvoir leur échappoit, et que par la trahison, ou l'adresse supérieure de leurs propres associés, ils perdoient tout le fruit de leurs travaux passés. Ce mécontentement les poussoit vers le parti royaliste, mais sans pouvoir encore les décider : il leur restoit de grands préjugés à vaincre; il falloit passer sur bien des craintes, sur bien des jalousies, avant qu'il leur fut possible de s'occuper sincèrement de la restauration d'une famille qu'ils avoient si cruellement offensée.

Après avoir assassiné leur Roi avec tant de formes apparentes de justice et de solennité, mais dans le fait avec tant de violence et même de rage, ces hommes pensèrent à se donner une forme régulière de gouvernement : ils établirent un grand Comité, ou Conseil d'Etat, qui étoit revêtu du pouvoir exécutif. Ce Conseil commandoit aux forces de terre et de

mer : il recevoit toutes les adresses, faisoit exécuter les lois, et préparoit toutes les affaires qui devoient être soumises au Parlement, pag. 150, 151. L'administration étoit divisée entre plusieurs Comités, qui s'étoient emparé de tout, p. 134, et ne rendirent jamais de compte, p. 166, 167.

Quoique les usurpateurs du pouvoir, par leur caractère et par la nature des instrumens qu'ils employoient, fussent bien plus propres aux entreprises vigoureuses qu'aux méditations de la législature, p. 209, cependant l'assemblée en corps avoit l'air de ne s'occuper que de la législation du pays. A l'en croire, elle travailloit à un nouveau plan de représentation, et dès qu'elle auroit achevé la constitution, elle ne tarderoit pas de rendre au peuple le pouvoir dont il étoit la source, p. 151.

En attendant, les représentans du peuple jugèrent à propos d'étendre les lois de haute-trahison fort au delà des bornes fixées par l'ancien gouvernement. De simples discours, des intentions même, quoiqu'elles ne se fussent manifestées par aucun acte extérieur, portèrent le nom de *conspiration*. Affirmer que le gouvernement actuel n'étoit pas légitime ; soutenir que l'Assemblée des représentans ou le Comité exerçoient un pouvoir tyrannique ou illégal ; chercher à renverser leur autorité, ou à exciter contre eux quelque mouvement séditieux, c'étoit se rendre coupable de haute-trahison. Ce pouvoir d'emprisonner, dont on avoit privé le Roi, on jugea nécessaire d'en investir le Comité, et toutes les prisons d'Angleterre furent remplies d'hommes que les passions du parti dominant présentoient comme suspects, p. 163.

C'étoit une grande jouissance pour les nouveaux maîtres de dépouiller les seigneurs de leurs noms de terre ; et lorsque le brave Montrose fut exécuté en Ecosse, ses juges ne manquèrent pas de l'appeler *Jacques Graham*, p. 180.

Outre les impositions inconnues jusqu'alors, et continuées sévèrement, on levoit sur le peuple quatre-vingt-dix mille livres sterling par mois, pour l'entretien des armées. Les sommes immenses que les usurpateurs du pouvoir tiroient des biens de la couronne, de ceux du clergé et des royalistes, ne suffisoient pas aux dépenses énormes, ou, comme on le disoit, aux *déprédations* du Parlement et de ses créatures, p. 163, 164.

Les palais du Roi furent pillés, et son mobilier fut mis à l'encan ; ses tableaux, vendus à vil prix, enrichirent toutes les collections de l'Europe ; des porte-feuilles qui avoient coûté 50,000 guinées, furent donnés pour 300, p. 388.

Les prétendus représentans du peuple n'avoient, dans le fond, aucune popularité. Incapables de pensées élevées et de grandes conceptions, rien n'étoit moins fait pour eux que le rôle de législateurs. Egoïstes et hypocrites, ils avançoient si lentement dans le grand œuvre de la constitution, que la Nation commença à craindre que leur intention ne fût de se perpétuer dans leurs places, et de partager le pouvoir entre 60 ou 70 personnes, qui s'intituloient *les Représentans de la République Anglaise*. Tout en se vantant de rétablir la Nation dans ses droits, ils violoient le plus précieux de ces droits, dont elle avoit joui de temps immémorial : ils n'osoient confier leurs jugemens de conspiration à des tribunaux

réguliers, qui auroient mal servi leurs vues ; ils établirent donc un tribunal extraordinaire, qui recevoit les actes d'accusation portés par le Comité, p. 206, 207. Ce tribunal étoit composé d'hommes dévoués au parti dominant, sans noms, sans caractère, et capables de tout sacrifier à leur sureté et à leur ambition.

Quant aux royalistes pris les armes à la main, un Conseil militaire les envoyoit à la mort, p. 207.

La faction qui s'étoit emparée du pouvoir disposoit d'une puissante armée ; c'étoit assez pour cette faction, quoiqu'elle ne formât que la très-petite minorité de la Nation, p. 149. Telle est la force d'un gouvernement quelconque une fois établi, que cette république, quoique fondée sur l'usurpation la plus inique et la plus contraire aux intérêts du peuple, avoit cependant la force de lever, dans toutes les provinces, des soldats nationaux, qui venoient se mêler aux troupes de ligne pour combattre de toutes leurs forces le parti du Roi, p. 199. La garde nationale de Londres se battit à Newburg aussi bien que les vieilles bandes (en 1643). Les officiers prêchoient leurs soldats, et les nouveaux républicains marchoient au combat en chantant des hymnes fanatiques, p. 13.

Une armée nombreuse avoit le double effet de maintenir dans l'intérieur une autorité despotique, et de frapper de terreur les Nations étrangères. Les mêmes mains réunissoient la force des armes et la puissance financière. Les dissentions civiles avoient exalté le génie militaire de la Nation. Le renversement universel, produit par la révolution, permettoit à des hommes nés dans les dernières classes de

la société, de s'élever à des commandemens militaires dignes de leur courage et de leurs talens, mais dont l'obscurité de leur naissance les auroit écartés à jamais dans un autre ordre de choses, p. 209. On vit un homme, âgé de 50 ans, (Blake) passer subitement du service de terre à celui de mer, et s'y distinguer de la manière la plus brillante, p. 210. Au milieu des scènes, tantôt ridicules et tantôt déplorables, que donnoit le gouvernement civil, la force militaire étoit conduite avec beaucoup de vigueur, d'ensemble et d'intelligence, et jamais l'Angleterre ne s'étoit montrée si redoutable aux yeux des puissances étrangères, p. 248.

Un gouvernement entièrement militaire et despotique est presque sûr de tomber, au bout de quelque tems, dans un état de langueur et d'impuissance; mais lorsqu'il succède immédiatement à un gouvernement légitime, il peut, dans les premiers momens, déployer une force surprenante, parce qu'il emploie avec violence les moyens accumulés par la douceur. C'est le spectacle que présenta l'Angleterre à cette époque. Le caractère doux et pacifique de ses deux derniers Rois, l'embarras des finances et la securité parfaite où elle se trouvoit à l'égard de ses voisins, l'avoient rendue inattentive sur la politique extérieure; en sorte que l'Angleterre avoit, en quelque manière, perdu le rang qui lui appartenoit dans le systême général de l'Europe; mais le gouvernement républicain le lui rendit subitement, p. 263. Quoique la révolution eût coûté des flots de sang à l'Angleterre, jamais elle ne parut si formidable à ses voisins, p. 209, et à toutes les Nations étrangères, p. 248. Jamais, durant les règnes des plus justes et des plus braves de ses

Rois, son poids dans la balance politique ne fut senti aussi vivement que sous l'empire des plus violens et des plus odieux usurpateurs, p. 263.

Le Parlement, enorgueilli par ses succès, pensoit que rien ne pouvoit résister à l'effort de ses armes ; il traitoit avec la plus grande hauteur les Puissances du second ordre ; et, pour des offenses réelles ou prétendues, il déclaroit la guerre, ou exigeoit des satisfactions solennelles, p. 221.

Ce fameux Parlement, qui avoit rempli l'Europe du bruit de ses crimes et de ses succès, se vit cependant enchaîné par un seul homme, p. 128 ; et les Nations étrangères ne pouvoient s'expliquer à elles-mêmes comment un peuple si turbulent, si impétueux, qui, pour reconquérir ce qu'il appeloit *ses droits usurpés*, avoit détrôné et assassiné un excellent Prince, issu d'une longue suite de Rois ; comment, dis-je, ce peuple étoit devenu l'esclave d'un homme naguères inconnu de la Nation, et dont le nom étoit à peine prononcé dans la sphère obscure où il étoit né, p. 236 (1).

Mais cette même tyrannie, qui opprimoit l'Angleterre au-dedans, lui donnoit au-dehors une considération dont elle n'avoit pas joui depuis l'avant-dernier règne. Le peuple anglais sembloit s'ennoblir par ses succès extérieurs, à mesure qu'il s'avilissoit chez lui par le joug qu'il supportoit; et la vanité na-

(1) Les hommes qui régloient alors les affaires étoient si étrangers aux talens de la législation, qu'on les vit fabriquer en quatre jours l'acte constitutionnel, qui plaça Cromwel à la tête de la république. *Ibidem*, p. 245.

On peut se rappeler à ce sujet cette constitution de 1793, *faite en quelques jours par quelques jeunes gens*, comme on l'a dit à Paris après la chute des ouvriers.

tionale, flattée par le rôle imposant que l'Angleterre jouoit au dehors, souffroit moins impatiemment les cruautés et les outrages qu'elle se voyoit forcée de dévorer, p. 280, 281.

Il semble à propos de jeter un coup-d'œil sur l'état général de l'Europe à cette époque, et de considérer les relations de l'Angleterre et sa conduite envers les puissances voisines, p. 262.

Richelieu étoit alors premier Ministre de France. Ce fut lui, qui, par ses émissaires, attisa en Angleterre le feu de la rebellion. Ensuite, lorsque la cour de France vit que les matériaux de l'incendie étoient suffisamment combustibles, et qu'il avoit fait de grands progrès, elle ne jugea plus convenable d'animer les Anglais contre leur Souverain; au contraire, elle offrit sa médiation entre le Prince et ses sujets, et soûtint, avec la famille royale exilée, les relations diplomatiques prescrites par la décence, p. 264.

Dans le fond, cependant, Charles ne trouva aucune assistance à Paris, et même on n'y fut pas prodigue de civilités à son égard, p. 170, 266.

On vit la Reine d'Angleterre, fille de Henri IV, tenir le lit à Paris au milieu de ses parens, faute de bois pour se chauffer, p. 266.

Enfin, le Roi jugea à propos de quitter la France, pour s'éviter l'humiliation d'en recevoir l'ordre, p. 267.

L'Espagne fut la première Puissance qui reconnut la république, quoique la famille royale fût parente de celle d'Angleterre. Elle envoya un ambassadeur à Londres, et en reçut un du parlement, p. 268.

La Suède étant alors au plus haut point de sa grandeur, la nouvelle république rechercha son alliance, et l'obtînt, p. 263.

Le Roi de Portugal avoit osé fermer ses ports à l'amiral républicain ; mais bientôt, effrayé par ses pertes et par les dangers terribles d'une lutte trop inégale, il fit toutes les soumissions imaginables à la fière république, qui voulut bien renouer l'ancienne alliance de l'Angleterre et du Portugal, p. 210.

En Hollande, on aimoit le Roi, d'autant plus qu'il étoit parent de la maison d'Orange, extrêmement chérie du peuple Hollandais. On plaignoit d'ailleurs ce malheureux Prince, autant qu'on abhorroit les meurtriers de son père. Cependant, la présence de Charles, qui étoit venu chercher un asyle en Hollande, fatiguoit les Etats-Généraux, qui craignoient de se compromettre avec ce Parlement si redoutable par son pouvoir, et si heureux dans ses entreprises. Il y avoit tant de danger à blesser des hommes si hautains, si violens, si précipités dans leurs résolutions, que le gouvernement crut nécessaire de donner une preuve de déférence à la république, en écartant le Roi, p. 169.

On vit Mazarin employer toutes les ressources de son génie souple et intrigant, pour captiver l'usurpateur, dont les mains dégoûtoient encore du sang d'un Roi, proche parent de la famille royale de France. On le vit écrire à Cromwel : *Je regrette que les affaires m'empêchent d'aller en Angleterre, présenter mes respects en personne, au plus grand homme du monde*, p. 307.

On vit ce même Cromwel traiter d'égal à égal avec le Roi de France, et placer son nom avant celui de Louis XIV dans la copie d'un traité entre les deux Nations, qui fut envoyée en Angleterre, p. 268, (note)

Enfin, on vit le Prince Palatin accepter un emploi ridicule et une pension de huit mille livres sterlings, de ces mêmes hommes qui avoient égorgé son oncle, p. 263. (note.)

Tel étoit l'ascendant de la république à l'extérieur.

Au-dedans d'elle-même, l'Angleterre renfermoit un grand nombre de personnes qui se faisoient un principe de s'attacher au pouvoir du moment, et de soutenir le gouvernement établi, quel qu'il fût, p. 239. A la tête de ce systême, étoit l'illustre et vertueux Blake, qui disoit à ses marins : *Notre devoir invariable est de nous battre pour notre patrie, sans nous embarrasser en quelles mains réside le gouvernement*, p. 279.

Contre un ordre de choses aussi bien établi, les royalistes ne firent que de fausses entreprises, qui tournèrent contre eux. Le gouvernement avoit des espions de tous côtés, et il n'étoit pas fort difficile d'éventer les projets d'un parti plus distingué par son zèle et sa fidélité, que par sa prudence et par sa discrétion, p. 259. Une des grandes erreurs des royalistes, étoit de croire que tous les ennemis du gouvernement étoient de leur parti; ils ne voyoient pas que les premiers révolutionnaires, dépouillés du pouvoir par une faction nouvelle, n'avoient pas d'autres causes de mécontentement, et qu'ils étoient encore moins éloignés du pouvoir actuel que de la Monarchie, dont le rétablissement les menaçoit des plus terribles vengeances, p. 259.

La situation de ces malheureux, en Angleterre, étoit déplorable. On ne demandoit pas mieux à Londres que ces conspirations imprudentes, qui justi-

fioient les mesures les plus tyranniques, p. 260. Les royalistes furent emprisonnés; on prit la dixième partie de leurs biens, pour indemniser la république des frais que lui coûtoient les attaques hostiles de ses ennemis. Ils ne pouvoient se racheter que par des sommes considérables; un grand nombre fut réduit à la dernière misère. Il suffisoit d'être suspect pour être écrasé par toutes ces exactions, p. 260, 261.

Plus de la moitié des biens-meubles et immeubles, rentes et revenus du Royaume, étoit séquestrée. On étoit touché de la ruine et de la désolation d'une foule de familles anciennes et honorables, ruinées pour avoir fait leur devoir, p. 67. L'état du clergé n'étoit pas moins déplorable : plus de la moitié de ce corps, étoit réduit à la mendicité, sans autre crime que son attachement aux principes civils et religieux, garantis par les lois, sous l'empire desquelles ils avoient choisi leur état, et par le refus d'un serment qu'ils avoient en horreur, p. 67.

Le Roi qui connoissoit l'état des choses et des esprits, avertissoit les royalistes de se tenir en repos, et de cacher leurs véritables sentimens sous le masque républicain, p. 254. Pour lui, pauvre et négligé, il erroit en Europe, changeant d'asyle suivant les circonstances, et se consolant de ses calamités présentes par l'espoir d'un meilleur avenir, p. 152.

Mais la cause de ce malheureux Monarque paroissoit à l'univers entier absolument désespérée, p. 331, d'autant plus que, pour sceller ses malheurs, toutes les Communes d'Angleterre venoient de signer, sans hésiter, l'engagement solennel de maintenir la forme actuelle du gouvernement, (1) p. 325. Ses amis avoient

(1) En 1659, une année avant la restauration!....

été malheureux dans toutes les entreprises qu'ils avoient essayées pour son service, *ibid.* Le sang des plus ardens royalistes avoit coulé sur l'échafaud; d'autres en grand nombre, avoient perdu leur courage dans les prisons; tous étoient ruinés par les confiscations, les amendes et les impôts extraordinaires. Personne n'osoit s'avouer royaliste, et ce parti paroissoit si peu nombreux aux yeux superficiels, que si jamais la Nation étoit libre dans son choix, (ce qui ne paroissoit pas du tout probable) il paroissoit très-douteux de savoir quelle forme de gouvernement elle se donneroit, p. 342. Mais, au milieu de ces apparences sinistres, *la fortune*, par un retour extraordinaire, applanissoit au Roi le chemin du trône, et le ramenoit en paix et en triomphe au rang de ses ancêtres, p. 342.

Lorsque Monk commença à mettre ses grands projets en exécution, la Nation étoit tombée dans une anarchie complette. Ce général n'avoit que six mille hommes, et les forces qu'on pouvoit lui opposer étoient cinq fois plus fortes. Dans sa route à Londres, l'élite des habitans de chaque province accouroit sur ses pas, et le prioit de vouloir bien être l'instrument qui rendroit à la Nation la paix, la tranquillité et la jouissance de ces franchises qui appartenoient aux Anglais par droit de naissance, et dont ils avoient été privés si long-temps par des circonstances malheureuses, p. 352. On attendoit surtout de lui la convocation légale d'un nouveau Parlement, p. 353. Les excès de la tyrannie et ceux de l'anarchie, le souvenir du passé, la crainte de l'avenir, l'indignation contre les excès du pouvoir militaire, tous ces sentimens réunis avoient rapproché

les partis et formé une coalition tacite entre les royalistes et les presbytériens. Ceux-ci convenoient qu'ils avoient été trop loin, et les leçons de l'expérience les réunissoient enfin au reste de l'Angleterre pour désirer un Roi, seul remède à tant de maux, p. 333, 353 (1).

Monk n'avoit point cependant encore l'intention de répondre au vœu de ses concitoyens, p. 353. Ce sera même toujours un problême de savoir à quelle époque il voulut un Roi de bonne foi, p. 345. Lorsqu'il fut arrivé à Londres, il se félicita, dans son discours au Parlement, d'avoir été choisi par la Providence pour la restauration de ce corps, p. 354. Il ajouta que c'étoit au Parlement actuel qu'il appartenoit de prononcer sur la nécessité d'une nouvelle convocation, et que s'il se rendoit au vœu de la Nation sur ce point important, il suffiroit, pour la sureté publique, d'exclure de la nouvelle assemblée les *fanatiques* et les *royalistes*, deux espèces d'hommes faites pour détruire le gouvernement ou la liberté, p. 355.

Il servit même le long Parlement dans une mesure violente, p. 356. Mais, dès qu'il se fut enfin décidé pour une nouvelle convocation, tout le Royaume fut transporté de joie. Les royalistes et presbytériens s'embrassoient et se réunissoient pour maudire leurs tyrans, p. 358. Il ne restoit à ceux-ci que quelques hommes désespérés, p. 353 (2).

Les républicains décidés et sur-tout les Juges du Roi, ne s'oublièrent pas dans cette occasion. Par eux ou par leurs émissaires, ils représentoient aux soldats que tous les actes de bravoure qui les avoient illustrés aux yeux du Parlement, seroient des crimes à ceux des royalistes, dont les vengeances n'auroient point de bornes; qu'il ne falloit pas croire à toutes les protestations d'oubli et de clémence; que l'exécution du Roi, celle de tant de nobles, et l'empri-

(1) En 1659. Quatre ans plutôt les royalistes, suivant ce même historien, se trompoient lourdement, lorsqu'ils s'imaginoient que les ennemis du gouvernement étoient les amis du Roi. (Voyez ci-devant, pag. 60.)

(2) En 1660; mais en 1655, *ils craignoient bien plus le rétablissement de la Monarchie qu'ils ne haïssoient le gouvernement établi.* p. 60.

sonnement du reste, étoient des crimes impardonnables aux yeux des royalistes, p. 366.

Mais l'accord de tous les partis formoit un de ces torrens populaires que rien ne peut arrêter. Les fanatiques même étoient désarmés; et, suspendus entre le désespoir et l'étonnement, ils laissoient faire ce qu'ils ne pouvoient empêcher, p. 363. La Nation vouloit le rétablissement de la Monarchie; vouloit, *avec une ardeur infinie*, quoiqu'en silence, le rétablissement de la Monarchie, *ibid.* (1). Les républicains *qui se trouvoient encore à cette époque maîtres du Royaume*, [2] voulurent alors parler de *conditions* et rappeler d'anciennes propositions; mais l'opinion publique réprouvoit ces capitulations avec le Souverain. L'idée seule de négociations et de délais effrayoit des hommes harassés par tant de souffrances. D'ailleurs, l'enthousiasme de la liberté, porté au dernier excès, avoit fait place, par un mouvement naturel, à un esprit général de loyauté et de subordination. Après les concessions faites à la Nation par le feu Roi, la constitution anglaise paroissoit suffisamment consolidée, p. 364.

Le Parlement, dont les fonctions étoient sur le point d'expirer, avoit bien fait une loi pour interdire au peuple la faculté d'élire certaines personnes à la prochaine assemblée, p. 365; car il sentoit bien que, dans les circonstances actuelles, convoquer librement la Nation, c'étoit rappeler le Roi, p. 361. Mais le peuple se moqua de la loi, et nomma les députés qui lui convinrent, p. 365.

Telle étoit la disposition générale des esprits, lorsque.........

CŒTERA DESIDERANTUR.

---

(1) Mais l'année précédente, le Peuple signoit, *sans hésiter*, l'engagement de maintenir la république. Ainsi, il ne faut que 365 jours au plus, pour changer, dans le cœur de ce Souverain, *la haine* ou *l'indifférence en ardeur infinie.*

(2) Remarquez bien!

FIN.